

RAPPORT DE RECHERCHE

Approche communautaire en Haïti : décryptage de la notion de « communautés » et recommandations



Alice Corbet, Anthropologue



urgence
réhabilitation
développement

Novembre 2012 |



Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement)

est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

Note sur l'auteur

Alice Corbet est anthropologue. Ses recherches menées dans les camps du Sahara Occidental et en Haïti s'intéressent spécifiquement à la question des camps de déplacés ou de réfugiés.

Remerciements

Ma plus grande reconnaissance à tous les déplacés qui m'ont permis de mener à bien cette recherche, et plus spécifiquement à William Louissaint et à Jean Rodrigue. Merci aussi à toutes les personnes qui ont répondu à mes interrogations, à tous ceux qui ont participé à l'étude, ainsi qu'aux membres de l'Observatoire Haïti du Groupe URD.

Pour tous renseignements
contacter :

Groupe URD

20 rue Casséus - Pacot
Port-au-Prince / Haïti

Tel : + (509) 3170-7570

E-mail : cbroudic@urd.org |
www.urd.org/haïti

Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

SOMMAIRE

ACRONYMES.....	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
INTRODUCTION	8
LES COMMUNAUTÉS EN HAÏTI	15
1. Les trois niveaux de solidarité de base : la parenté, le voisinage, le religieux	15
1.1. La solidarité familiale ou le fondement de la communauté sociale	15
1.2. Les essentiels liens de voisinage.....	16
1.3. La religion comme ciment social transversal en Haïti.....	16
2. Prendre en compte une société éclatée : individualité ou individualisme ?	19
2.1. L'individualisme fondamental de la société haïtienne	19
2.2. Une masse silencieuse : Si timoun nan pa kriye, li pa bezwen tete	21
3. Une structuration sociale verticale et l'émergence de chefs légitimes ou non	23
3.1. La verticalité d'une société hiérarchisée.....	23
3.2. L'accès au pouvoir religieux comme moyen d'émergence des chefs de communauté	24
3.3. De l'émergence des gangs et des mafias : un système ambivalent.....	25
3.4. L'accès à la direction d'une association ou d'un comité.....	26
4. S'adapter à des mobilisations communautaires fluctuantes	31
5. « Communautaire » et « communauté » : qu'en est-il vraiment ?	33
5.1. En milieu rural, des communautés de fait	33
5.2. La création des « communautés administratives » : des choix politiques dépassés....	34
CONCLUSION	39
ANNEXES.....	42
Annexe n°1 : Un exemple concret : Canaan, deux parcours de communautés.....	42
Annexe n°2 : Sol, sabotay, konbit et escouade : l'échange économique comme base de solidarité	47
Annexe n°3 : Personnes rencontrées lors de l'enquête de terrain.....	48
Annexe n°4 : Confiance dans les rapports sociaux et dans les institutions.....	50
Annexe n°5 : Bibliographie.....	51

ACRONYMES

ASEC : Assemblées des Sections Communales

ATL : Agence technique locale

CASEC : Conseils d'Administration des Sections Communales (exemple-CASER)

CASER : Conseils d'Administration des Sections Rurales

CFW : Cash for work

CRC : Centre de ressources communautaires

FOKAL : Fondation connaissance et liberté (Haïti)

GRET : Professionnels du développement solidaire

MICTDN : Collectivités territoriales et de la défense nationale

MPCE : Ministère de la planification et de la coopération externe

MTPC : Ministère des travaux publics, transports et communications (Haïti)

MTPC : Ministère des travaux publics, transports et communications

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONU-Habitat : United Nations Human Settlements Programme

PAD : Semaine de Préparation au départ

PCD : Plan communal de développement

PIM : Plan d'investissements communal

PRODEPUR : Projet de Développement Participatif en Milieu Urbain (Banque Mondiale)

SODADE : Société d'aménagement et de développement

UCLBP : Unité de Construction de Logements et des Bâtiments Publics (Haïti)

UNHCR : Agence des Nations Unies pour les réfugiés

WASH : Eau, assainissement et hygiène

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'étude présentée dans ce rapport se base sur une recherche d'un mois de terrain à Port-au-Prince, du 19 août au 21 septembre 2012. Elle cherche à définir ce qu'est l'approche communautaire en milieu urbain. Pour cela, la recherche s'attache à éclaircir la notion de communauté en Haïti, et à éclairer les questions opérationnelles liées à l'approche communautaire. L'étude se consacre donc d'une part à un exposé des différentes relations de solidarité et liens « communautaires » en Haïti, accompagnés de recommandations qui permettent de mieux appréhender le terrain.

Il existe en Haïti trois grandes bases communautaires : la famille, le voisinage, et la religion¹. La famille est un fondement nécessaire : son rythme est régi autour du chef de famille et du *lakou*², qui offre un espace de vie communautaire autour duquel les activités quotidiennes se déroulent. Les relations de voisinage, nécessaires au niveau social et économique, créent des liens de solidarité parfois tellement essentielles que « *vwasen se fanmi / vwazinay se janmi* »³. Enfin, la pratique religieuse crée une communauté de croyance qui permet de donner un rythme social et des pratiques communes à un ensemble de personnes. Mais les liens de solidarité y sont, de manière générale, assez distendus : communauté d'esprit ne signifie pas toujours solidarité effective.

En milieu urbain, ces trois bases sont éclatées. Les relations familiales se restreignent dans l'espace et se désintègrent au gré des migrations internes ; les liens de voisinage se réduisent aux voisins limitrophes de l'habitation avec qui des

relations de confiance se créent dans le temps ; et si les Églises sont toujours très fréquentées, elles s'inscrivent moins dans un esprit communautaire réel que spirituel. Les communautés citadines répondent donc à d'autres critères qu'en milieu rural. Il y a notamment, en permanence, un enchevêtrement de communautés qui se superposent : la communauté de proximité (de voisinage), la communauté de loisirs (qui prend souvent forme d'association), la communauté religieuse, la communauté politique... Elles peuvent se réunir ou se confronter.

Chaque personne peut donc se revendiquer de plusieurs communautés, en faisant référence à différentes appartenances qui ne sont pas toujours locales (comme la province pour les émigrés urbains), et par rapport auxquelles ils sont souvent en marge. Par exemple, certains connaissent l'existence d'un comité mais n'y participent pas). L'intervention dans un quartier urbain doit donc toujours considérer que les communautés sont fluctuantes, parfois superposées dans une communauté d'intérêts, parfois dissociées, voire opposées. La mise en place de l'approche communautaire doit donc prendre en compte cet éclatement, par le biais d'une équipe de terrain mixte la plus représentative possible. L'information et la communication sont les clefs qui permettent d'éviter les manipulations ou incompréhensions réciproques.

L'atomisation et l'individualisme de la société haïtienne urbaine se ressentent donc sur la notion de « communauté ». Cela s'explique par divers critères, historiques et culturels, mais aussi par l'extrême précarité quotidienne d'une grande partie de la population qui est en lutte permanente pour sa survie. Cet individualisme est entériné par le délaissement par l'État Haïtien d'une partie de ses citoyens, qui interagissent très peu avec les instances officielles et en ont souvent une image dégradée, au mieux d'indifférence, au pire de rejet.

¹ La plupart des ouvrages historiques et anthropo-sociologique sur Haïti évoquent ces trois axes fondamentaux, notamment ceux de référence de Georges Anglade.

² De « la cour », car les *lakous* ruraux sont organisés autour d'une cour centrale.

³ Le voisin c'est la famille / le voisinage c'est les amis.

C'est pourquoi tout projet « communautaire » doit tenter de fédérer des intérêts particuliers plutôt que de se baser sur une notion de « bien commun » qui existe difficilement en Haïti. En effet, la population adhère plus aux projets collectifs si elle en retire un avantage direct et rapide. Dans ce sens, l'implication par le biais d'atelier de formation est souvent la plus efficace et productive à long terme.

Aujourd'hui, on peut dire que si l'équilibre social de base (rural et familial) a été rompu avec l'histoire récente mouvementée d'Haïti, dispersant les liens de solidarité (notamment à travers les villes) et favorisant les entreprises individuelles, la rupture du séisme a toutefois démontré la capacité des personnes à se réorganiser selon les schémas culturels et sociaux intrinsèques à Haïti. Ainsi, les camps ont vite dû trouver un équilibre qui, même s'il était précaire ou basé sur des systèmes mafieux, a donné l'opportunité de mener à bien des projets communs, afin de dépasser les problèmes individuels.

La notion d'approche communautaire, parfois utilisée systématiquement, demande alors beaucoup de précautions. Ne pose-t-elle pas des problèmes à long terme, d'une part parce qu'elle façonne des communautés -qui pourtant sont dissoutes en milieu urbain-, d'autre part parce qu'elles apportent un pouvoir à des acteurs (de l'équipe de terrain, des comités...) qui ne sont pas toujours légitimes et qui ne sont plus soutenus après le départ de l'ONG ? Ainsi, l'approche communautaire n'est pas toujours indispensable, d'autres formes de participation sont possibles. En outre, la notion de « communauté » en Haïti doit continuer à être interrogée, notamment en fonction des contextes variables : quelles différences entre les communautés dans les camps spontanés, celles des camps formels (créés et consolidés par les ONG), celles des bidonvilles, celles des nouveaux quartiers ou celles des quartiers historicisés ?



Site de Canaan (Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, Septembre 2012)

INTRODUCTION

Problématique

Le séisme du 12 janvier 2010 a provoqué de nombreuses destructions et des centaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans-abri. C'est ainsi que de très nombreux camps de déplacés s'instaurèrent dès le soir de la catastrophe : ces camps de toutes les tailles –de quelques dizaines de personnes à plusieurs milliers–, et de toutes les situations –soutenus par des ONG ou non–, perdurèrent plusieurs mois. Encore aujourd'hui, il reste 541 camps répertoriés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince⁴, dont la population est estimée à 369 353 individus (soit 93 748 ménages)⁵. Ceci représente une diminution de « 76% en comparaison aux chiffres de juillet 2010 date à laquelle les zones affectées par le tremblement de terre comptaient 1 555 camps abritant 1,5 millions de personnes »⁶. Certains de ces camps se sont progressivement fermés et des aides au relogement sont proposées à leurs habitants, d'autres sont expulsés par des propriétaires qui revendiquent le terrain, d'autres enfin demeurent et s'installent dans ces nouveaux quartiers en cours de bidonvilisation.

La présence de ces camps n'est toutefois que le reflet de la crise foncière qui étouffait déjà la ville avant la catastrophe : alors que la capitale ne cesse de se densifier et de s'étendre, les camps ne sont qu'une expression des modes d'habitat précaire et des quartiers informels qui parsèment la ville, que ce soit les quartiers pauvres, les bidonvilles (dénommés « cités » ou « ghettos »), et même les « invasions ». En effet, la plupart des quartiers de Port-au-Prince sont confrontés à des problèmes récurrents : densification, informalité, précarité, pression foncière et hausse des prix des locations, etc.

Malgré l'apparente anarchie qui se dégage de ces quartiers informels, toute une organisation sociale s'y met en place : les bidonvilles sont, pour certains, très anciens et ont développé toute une histoire sociale ; les quartiers informels et les camps produisent de nouvelles formes de sociabilité pour mieux pouvoir cohabiter et organiser la vie au jour le jour ; les camps aidés par les ONG conditionnent leurs évolutions aux normes et actions des organisations de solidarité mais les personnes y développent aussi diverses tactiques de « vivre ensemble ». À travers toutes ces situations, divers niveaux « communautaires » ont émergé : ces degrés, qui engagent plus ou moins des liens de solidarité, permettent aux individus de mieux pouvoir mener certaines actions communes tout en continuant à « survivre au quotidien » (dans un pays où 65% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté⁷, la « débrouille » haïtienne est le mode quotidien de moyen de subsistance : on se procure chaque jour de quoi assurer sa survie quotidienne⁸).

Dans ce contexte, beaucoup d'intervenants extérieurs aux quartiers qui ont voulu y mener un travail ont dû adopter des méthodes « participatives », généralement qualifiées « d'approches

⁴ Dans la zone métropolitaine de Port au Prince (qui comprend les municipalités de Port-au-Prince, Pétion-ville, Gressier, Tabarre, Delmas, Croix-des-Bouquets, Cité Soleil, Carrefour et Ganthier), 20% de la surface bâtie en 2005 était occupée par des quartiers « informels », chiffre qui a dû augmenter suite au séisme de 2010. Voir Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), et Simon Deprez, Eléonore Labattut, La reconstruction de Port au Prince, Solidarités International, 2011.

⁵ OCHA, Bulletin humanitaire, numéro 22, septembre 2012, p1.

⁶ Ibid.

⁷ Chiffres établis par la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), en 2001 on peut supposer que ce chiffre a augmenté suite au séisme.

⁸ « se demele » est le terme créole qui signifie « se débrouiller ».

communautaires », afin de connaître au mieux la population concernée et de l'impliquer, pour mieux travailler avec et avoir un meilleur impact dans la mise en place des projets.

Mais qu'est-ce qu'une approche communautaire ? et qu'est-ce qu'une communauté en Haïti ? Si on part du présupposé : « qui se ressemble s'assemble », qu'en est-il dans les endroits qui peuvent être perçus comme homogènes, notamment dans le milieu rural ; ou dans le milieu urbain, quand il y a une distinction accrue des niveaux de vie ? Qu'est-ce qui correspond à une « communauté » aujourd'hui dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ? Comment les « communautés » se créent-elles, quelles sont leurs logiques internes, leurs interactions éventuelles avec l'État ou avec des ONG ? Répondre à ces questions permettra de mieux saisir la complexité sociale d'Haïti, spécialement dans le but d'éclaircir les modalités d'interrelations qui permettent d'interagir avec les « communautés ».

Cadre de l'étude de terrain

Cette étude s'est consacrée à l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, avec pour terrain principal la zone de Canaan, située au Nord de la capitale (voir annexe 1). Canaan est un site emblématique de la question de la reconstruction d'Haïti, suite au séisme du 12 janvier. En effet, le territoire d'environ 5 milles hectares, plutôt désertique, a été déclaré « zone d'utilité publique » pour « la relocalisation des victimes du 12 janvier » en mars 2010. Canaan fut en particulier investi alors que les camps de Port-au-Prince se fermaient, à partir de la fin 2011. Depuis, son développement s'est chaque jour accru avec de nouveaux arrivants, jusqu'à constituer un vaste ensemble d'habitats informels.

Sur un terrain très aride nommé « Canaan », entre la ville de Croix-des-Bouquets et l'espace nommé « Titanyen », on rencontre donc aujourd'hui plusieurs milliers de personnes qui espèrent bénéficier de l'accès à la propriété foncière (dans les espoirs des habitants, vivre à Canaan est censé donner droit à la propriété foncière, bien que après la déclaration de mars 2010 rien n'a été effectif, et bien que la notion « d'utilité publique » soit juridiquement obscure). Or, tant que la situation n'est pas régularisée officiellement et tant que sa situation foncière n'est pas claire, le site est délaissé des ONG et de toute infrastructure gouvernementale. Les déplacés s'organisent donc entre eux, généralement par le biais de leurs chefs de communauté.

C'est le cas du camp « Cité Mosaïque » : ce petit camp installé à Delmas 30a après le tremblement de terre, c'est-à-dire dans un espace urbain très dense, a été soumis à diverses pressions et a finalement été expulsé fin avril 2012. La moitié des habitants du camp s'est déplacée à Canaan, en suivant le petit comité qui dirige le camp.

Si « Cité Mosaïque » se situe aux « marges » de Canaan (parmi les derniers installés, loin de la ville), ce n'est pas le cas du second site étudié : Canaan III. Proche de la route Nationale numéro 1, Canaan III a vu quelques pionniers s'installer juste après le séisme, avant que sa démographie se multiplie à partir d'avril 2010. C'est donc un des endroits les plus anciens et les plus « urbanisés » de la zone. S'y sont installés divers comités qui organisent l'espace.

Enfin, ce travail fut conforté par deux autres passages dans deux quartiers de l'agglomération de Port-au-Prince : Ti Cajou et Bristout-Bobin⁹. Ti Cajou est un quartier de Carrefour totalement nouveau : à flanc de montagnes, les déplacés se sont installés et un dispensaire de santé ainsi a entériné l'occupation de l'espace comme étant définitif. Bristout-Bobin est un ancien quartier de

⁹ Réflexions partagées dans le cadre de l'étude du Groupe URD sur « Environnement et Reconstruction : le cas de Port-au-Prince ».

Péguyville qui s'est vu transformé par le développement de camps informels abritant les victimes du séisme. Très investi par les projets humanitaires, l'équilibre de cet espace est aujourd'hui bouleversé et en cours de réadaptation.

Méthodologie

Ce rapport est issu d'un travail de capitalisation et de veille bibliographique sur les notions de « communauté » et « d'approche communautaire ». Il se base sur un travail de terrain mené pendant un mois en Haïti, du 19 août au 21 septembre 2012. La recherche a été enrichie lors de la mise en place, le 14 septembre et dans les locaux du Groupe URD, d'un atelier de recherche qui a réuni divers acteurs pour discuter des principaux thèmes en questionnement (annexe 3).

A Canaan, la méthode anthropologique (bien que très limitée dans le temps) a été adoptée : en effet, une des conditions de l'approche du terrain était l'instauration de liens de confiance entre le chercheur et les personnes rencontrées. L'intérêt d'une telle démarche fut particulièrement accepté quand les interlocuteurs comprirent qu'une meilleure connaissance de Canaan pouvait être utile à d'autres groupes de solidarité ou même au gouvernement, par le biais de la recherche du Groupe URD.

La méthode choisie sur « le terrain » fut de discuter et d'interroger la plupart des personnes rencontrées de manière informelle, en essayant de diversifier les profils des interlocuteurs, des « représentants officiels » aux marchands de rue.

De plus, divers entretiens ont été effectués auprès d'ONG, de personnes travaillant à Canaan, ou d'acteurs institutionnels, sur le thème des camps ou des communautés. Ainsi, 84 personnes ont été rencontrées, et le cours des questions et des conversations débutait généralement par un état des lieux des connaissances sur un sujet précis (l'approche communautaire et/ou la notion de communauté), et sur la mise en place d'approches participatives, avant de se consacrer à des questionnements sur la notion de communauté en Haïti. Les personnes interrogées furent au nombre de :

- 12 acteurs institutionnels (ONG, gouvernement)
- 4 chercheurs des sciences humaines spécialistes d'Haïti
- 12 personnes du nouveau quartier de Ti Cajou, à Carrefour¹⁰
- 36 personnes du camp Mosaïque (au Nord de Village Grâce de Dieu)¹¹
- 19 personnes de Canaan III
- 1 personne de Corail Cesselesse

On peut donc dire que cette étude est qualitative, basée sur l'observation et les entretiens, afin de saisir la complexité des enjeux et du milieu des quartiers défavorisés urbains.

*

Avertissement : Les recommandations qui sont appuyées sur l'étude s'appliquent essentiellement à l'intervention dans un milieu urbain car si, en milieu rural, les communautés sont des

¹⁰ 23 personnes ont été interrogées dans une autre partie de Ti Cajou en juillet 2012.

¹¹ 34 personnes du camp Mosaïque de Delmas ont été interrogées en mai 2010, mais toutes n'ont pas été retrouvées sur le site de Canaan et le corpus est donc partiellement différent.

structures faibles mais peuvent être soutenues par les ONG, en ville, les communautés sont plus complexes car récentes, souvent fantasmées ou créées en fonction des besoins des ONG, etc. L'approche communautaire doit donc être adaptée à cette complexité, en étant plus flexible et plus « neutre » vis-à-vis des leaders (institutionnels ou locaux).

Qu'est-ce que l'approche communautaire ?

La notion d'approche communautaire est issue de la fin des années 1980. Elle a donné lieu à diverses tentatives de définition, dont on retiendra une des premières : celle de Marie Drolet, travailleuse sociale canadienne, dans un article analysant les différentes interprétations de cette notion émergente : « l'approche communautaire, c'est se soucier de la communauté, lors de la distribution de services et lors de l'intervention visant à produire un changement social. [...] Cette vision permet de définir l'approche communautaire comme une mobilisation de valeurs et comme une utilisation des liens d'intérêt et ce, aux trois niveaux de réseaux présents dans la communauté : famille/voisinage, les groupes sociaux, et l'État, qui correspondent aux trois types d'interactions sociales d'un individu »¹².

La notion d'approche communautaire s'est fortement répandue, notamment dans les zones « en développement », et souvent avec pour cœur de réflexion les questions sanitaires (approche communautaire dans les pratiques médicales en particulier). Ces dernières années, l'approche communautaire a été utilisée partout, pour toutes sortes de contextes. Elle a notamment pris une dimension nouvelle dans le milieu humanitaire, et particulièrement dans les contextes de post-crise : en Haïti, avant mais surtout après le séisme, l'approche communautaire a été utilisée pour accéder à certains « terrains difficiles » (certains quartiers) ou « nouveaux terrains » (les camps de déplacés).

Mais chaque organisme décline sa propre définition : pour l'UNHCR, c'est « une manière de travailler en partenariat avec les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR à toutes les étapes du cycle du programme du HCR. Elle reconnaît la résilience, les capacités, les compétences et les ressources des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, s'appuie sur celles-ci pour fournir la protection, des solutions, et soutenir les propres buts de la communauté »¹³.

L'approche communautaire a donc pour pilier la *participation* des populations concernées à la mise en place d'une action dont l'initiative revient à une ONG. Dans le Manuel de la participation du Groupe URD, « la participation est entendue comme l'implication des populations affectées par une crise dans un ou plusieurs aspects du projet ou programme de la réponse humanitaire: diagnostic, conception, mise en œuvre, suivi ou évaluation »¹⁴.

Pour l'ONG Solidarités International, qui s'est consacrée à une étude sur l'approche communautaire, l'approche communautaire est ainsi définie :

¹² Crolet Marie, « L'approche communautaire : un moment pour réfléchir sur l'orientation du service social », in Service social, vol. 35, n° 3, 1986, ppp418-419.

¹³ UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. UNHCR, L'approche communautaire dans les opérations de l'UNHCR, 2008, p16.

¹⁴ Groupe URD, Manuel de la participation à l'usage des acteurs humanitaires, 2009, p24.

« L'approche...

On parle d' « approche » car il s'agit bien pour une ONG de savoir comment aller vers les populations avec lesquelles elle travaille. Le rapport entre ONG et communautés affectées est loin d'être évident, et la relation est souvent très verticale.

... et la communauté

« *La communauté désigne ici ce qui est commun aux membres d'une collectivité particulière* »¹⁵. Ce groupe de gens se reconnaît ou est reconnu comme partageant une identité, des valeurs et des buts communs. Néanmoins, ce qui peut être perçu extérieurement comme une communauté peut en fait être une entité comprenant de nombreux sous-groupes »¹⁶.

Idéalement, « l'approche communautaire vise à améliorer la qualité des opérations menées par les ONG, en dimensionnant les interventions au plus près des besoins. En effet, l'analyse des besoins est rendue aux populations affectées. Elles ont en outre la capacité de dénoncer des dysfonctionnements, et l'ONG pourra alors réadapter son programme. Ceci exige une certaine flexibilité dans la mise en oeuvre du programme »¹⁷. Le but est de renforcer les capacités des populations pour qu'elles puissent s'approprier un projet et l'autonomiser : car l'approche communautaire ne doit pas se contenter de permettre à l'ONG d'effectuer un meilleur travail, mais elle doit s'inscrire dans un réel échange et soutenir les populations dans leurs propres projets.

Si la plupart des institutions se rejoignent sur la nécessité de mettre en place l'approche communautaire en vue d'une meilleure effectivité des programmes, les subtilités des définitions font référence à des philosophies différentes : pour certains, l'enjeu est surtout de rendre le programme meilleur ; pour d'autres, c'est essentiellement un soutien aux dynamismes sociaux et structures préexistantes ; pour d'autres encore, l'approche communautaire n'est que fonctionnelle : elle devient un outil permettant le relais entre l'ONG et la population. En outre, les méthodes de mise en place de ces approches diffèrent, ne se rapprochant souvent qu'à travers la mise en place « d'équipes d'approche communautaire » : des acteurs en lien direct avec la population, faisant l'intermédiaire avec l'ONG. Ces équipes peuvent être recrutées par l'ONG et partie intégrante de cette dernière, ou basées sur des « comités » ou des « mobilisateurs communautaires » qui sont issus de la population ; elles peuvent être itinérantes dans le terrain concerné, ou représentées seulement par un bureau local.

Souvent, les associations de solidarité ont été confrontées à des questions éthiques : comment accéder à un quartier « difficile » ; quels liens entretenir avec des acteurs violents qui dominent un quartier : ignorer ces acteurs ne signifie-t-il pas mettre de côté un ensemble de la population ? De plus, comment choisir les personnes qui font partie des équipes mises en place dans le cadre de l'approche communautaire ? Beaucoup d'organisations se retrouvent face à des problèmes de recrutement et adoptent des tactiques différentes. Certaines s'appuient uniquement sur les « comités représentatifs » des zones dans lesquelles elles veulent intervenir. D'autres passent beaucoup de temps à mettre en place un processus de sélection du personnel, avec des examens et des entretiens individuels, afin de les choisir selon leurs centres d'intérêt et des critères de diversité. Toutes essaient d'échapper aux chefs « officiels » de gangs ou autres, en diversifiant leurs interlocuteurs auprès des églises, des écoles, ou parfois en instaurant des « comités mixtes » à partir des structures préexistantes.

En effet, les organisations qui expérimentent l'approche communautaire se confrontent souvent à la « mainmise » de leurs opérations par un leader, qui s'approprie les actions des intervenants

¹⁵ Poupert Robert, Ouellet Jean-Paul, Simard Jean-Jacques, La création d'une culture organisationnelle : le cas des C.L.S.C, Montréal, F.C.L.S.C.Q. et Centre de recherche en gestion de l'Université du Québec à Montréal, 1986.

¹⁶ Solidarités international, L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince, document interne, avril 2012.

¹⁷ Ibid, p13.

ou s'y oppose afin de rehausser son pouvoir : pour la personne, coopérer avec l'ONG a un intérêt économique (s'il est payé, s'il y a détournement d'argent, ou s'il se fait payer pour des « services »), mais aussi matériel (il dispose du matériel de l'ONG), de prestige (il interagit avec les « blancs »)... Ainsi, de nombreuses équipes s'aperçoivent, mais trop tard, qu'elles sont devenues des enjeux au sein des quartiers où l'intervention était menée, et qu'ainsi elles déstabilisent l'équilibre des lieux.

Face à la diversité d'interprétations de l'approche communautaire, et face à la multiplicité des domaines et contextes dans lesquelles les ONG tentent de la mettre en place, on peut se demander si cette approche est toujours pertinente et doit être systématisée. On reviendra donc dans un premier temps sur l'expérience de l'ONG Solidarités International, avant de se demander, dans une seconde partie, ce qu'est une communauté en Haïti. L'ensemble conclura à une série de réflexions et de recommandations sur l'approche communautaire aujourd'hui.

RECOMMANDATION NUMERO I : INDISPENSABLE, L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ?

Est-ce que l'approche communautaire est toujours nécessaire ? Doit-elle être un outil systématique ? N'y a-t-il pas un danger à une uniformisation de « la » méthode ? L'approche communautaire demande beaucoup d'investissement humain, du temps... elle ne doit / ne peut pas être utilisée systématiquement, partout et pour tout, au risque de décrédibiliser l'ONG : par exemple, certains services techniques peuvent se passer d'une approche communautaire qui a tendance, aujourd'hui, à devenir une « caution morale et éthique » de l'ONG, au dépend de son effectivité réelle ou de sa mise en place correcte.

❖ Descriptif de la recommandation

- Qu'il s'agisse d'une urgence ou non, il est impératif de se poser un certain nombre de questions avant de se lancer dans une approche de type communautaire, la première étant : est-elle nécessaire pour cette intervention et si oui, pourquoi ?
- L'approche communautaire n'étant ni systématique ni standardisée, ses objectifs dans un contexte donné doivent être clairement énoncés dès son commencement, ainsi que les attentes vis-à-vis des comités ou de la plateforme communautaire, les modalités d'intervention, les conditions et engagements vis-à-vis des membres, etc.
- Les habitants participent toujours ! Même si l'approche communautaire a pour visée de tous les prendre en compte, la plupart des projets mis en place considèrent les opinions locales. En effet, l'ONG est un tel enjeu pour les individus qu'ils participent souvent d'eux-mêmes. L'approche communautaire peut alors apparaître soit comme non nécessaire, soit comme un « doublon », soit comme un « enjeu » de plus.
- Gare à « l'instrumentalisation sous couvert de bonne conscience »¹⁸ : l'ONG peut se donner bonne conscience en mettant en place l'approche communautaire, mais ne le faire « qu'à moitié », ou sans prendre le temps... Ce n'est alors qu'une méthode de confirmation d'idées déjà envisagées par l'ONG, voire même « l'ONG étant en position de monopole de l'offre d'interventions et des moyens financiers, elle peut manipuler la participation pour que la demande des participants s'accorde à ses propres stratégies »¹⁹.
- Enfin, les ONG d'urgence n'ont pas le temps de mettre en place le long processus de l'approche communautaire. Elles doivent donc faire particulièrement attention à la diversité des acteurs rencontrés sur lesquels elles appuient leurs actions. S'il n'est pas

¹⁸ Solidarités international, *L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince*, document interne, avril 2012, p34.

¹⁹ Ibid.

possible de mettre en place l'approche communautaire, prendre le temps d'organiser des rencontres publiques avec des groupes mixtes de personnes issues du quartier doit néanmoins permettre une meilleure efficacité dans leur travail. L'approche peut en outre être séquencée en fonction du contexte, des temporalités de la crise, et du type d'intervention, mais néanmoins les objectifs de l'approche communautaire doivent être clairs dès les premières phases de sa mise en œuvre, afin qu'elle puisse être cohérente et efficace malgré son séquençage. En effet, si les attentes vis-à-vis de cette plateforme pourront être différentes, tout comme les bases de la collaboration (comme la question de la rémunération), elles doivent être décidées et éclaircies très rapidement.

- Dans l'urgence, la « participation passive » dans laquelle la population est informée de ce qui se passe²⁰ est souvent suffisante. Mais en fonction des contraintes, il est nécessaire de cibler sa stratégie d'approche communautaire et de participation, car il y a une gradation de la participation et de l'implication des personnes dans l'approche communautaire : avec le temps, l'approche doit même se dissoudre dans un soutien et un relais total aux populations concernées. Ainsi, il faut faire attention aux abus : nettoyer la rue, n'est-ce pas une déviation de l'approche communautaire ? Oui si les étapes précédentes ont été court-circuitées, mais éventuellement non si les personnes se sentent impliquées dans le projet ou si elles relaient les initiatives locales.

Une fois ce préambule définitionnel établi, il est nécessaire de s'attarder sur ce que représente la notion de communauté en Haïti, ce qui sera développé dans la partie suivante.

²⁰ Typologie de la participation effectuée par le Groupe URD : Manuel de participation à l'usage des acteurs de l'humanitaire, 2009, p42.

LES COMMUNAUTÉS EN HAÏTI

1. Les trois niveaux de solidarité de base : la parenté, le voisinage, le religieux

1.1. La solidarité familiale ou le fondement de la communauté sociale

Le premier niveau de solidarité est celui de la parenté, souvent incarnée par le « *lakou* » (du français « la cour »), c'est-à-dire par une unité d'habitat « centrale » autour de laquelle un espace commun s'instaure, devenant un véritable lieu collectif d'échanges sociaux. La parenté haïtienne répond à divers principes : les biens sont transmis de manière équitable entre les personnes mariées et les enfants (d'où les sous divisions et la diminution de la taille des parcelles agricoles, même si aujourd'hui la privatisation des parcelles et leur rachat se généralisent), mais le système général est à tendance patriarcale. En effet dans un *lakou*, c'est un patriarche, toujours un homme (généralement le premier possesseur du foncier du *lakou* ou son descendant direct, respecté pour sa connaissance voire ses capacités magico religieuses), qui commande ou qui est le chef symbolique auquel on va se référer en cas de problèmes. Les femmes sont souvent centrées sur des occupations qui concernent la vie quotidienne du ménage (entretien de la maison, cuisine, enfants) et sur le commerce local, et les hommes sur l'extérieur, pour travailler. Même si l'État haïtien ne reconnaît que la monogamie, la tendance générale est à la polygamie (le « plaçage » désigne le mariage coutumier²¹) ; ceci dit en raison des difficultés à assurer la survie de plusieurs femmes et de plusieurs enfants, cette tendance (essentiellement rurale) diminue aujourd'hui.

Bien que les personnes du même *lakou* entretiennent des relations plus soutenues, car consolidées au quotidien, la notion d'entraide familiale n'est pas basée sur une délimitation géographique : celui qui émigre reste en contact avec la famille. Par contre, quelqu'un qui s'installe à proximité du *lakou*, tant qu'il n'est pas inscrit dans une relation forte de voisinage, reste en dehors des relations de solidarité.

Il existe un véritable statu quo dans les communautés familiales : personne ne doit être (ou pouvoir être) au-dessus des autres pour ne pas déséquilibrer les liens de solidarité, surtout du point de vue économique (« égalitarisme ambiguë » de Barthélémy²²). Cette idéologie partagée et concrétisée dans diverses activités, comme par exemple dans la multiplication des greniers individuels à la place d'un lieu de stockage collectif, est une façon de préserver une cohésion qui permet au groupe de survivre au niveau social comme économique. Toutefois, avec l'éclatement des familles et l'émigration urbaine, comme avec la présence accrue des codes occidentaux et les nouveaux enjeux contemporains, cette règle d'équilibre est souvent perturbée aujourd'hui avec la valorisation de l'enrichissement personnel au dépend des autres.

²¹ « Le droit coutumier (vrai "poumon juridique") régit l'ensemble des relations familiales dont une composante est le plaçage (la "place" était la parcelle de terre de l'esclave). Le plaçage est un mariage coutumier, le plus souvent bigame ou polygame. Il existe une hiérarchie dans la position des femmes. La femme principale est la fanm kay, c'est à dire la femme maison; les autres sont nommées fanm deho ou faem jaden, c'est-à-dire la femme du dehors ou la femme du jardin », in Johanne Trambly, Mères pouvoir et santé en Haïti, Karthala, 1995, p77

²² Basé sur une approche anthropologique, Gérard Barthélémy suit la théorie de Pierre Clastres en observant comment la société haïtienne s'autorégule, afin de contrôler l'émergence d'une disparité économique qui créerait un hiatus social, tout comme l'émergence d'un état qui monopoliserait certaines activités qui échapperaient alors au contrôle collectif de base. Barthélémy parle alors de « culture de résistance » et de « stratégie de contention » qui produit un « consensus social ». Voir L'univers rural haïtien, le pays en dehors, L'Harmattan, 1991.

En ville, les liens de parenté sont parfois restreints à une unité minimale, mais la cohésion familiale demeure forte avec le lieu d'origine et la famille demeurée en province. Ceci dit, l'entraide concrète (échange de services et d'argent) est restreinte à la famille nucléaire (les parents et les enfants). Les *lakous* citadins, réduits à leur plus simple expression (un lieu communautaire utilisé par plusieurs personnes : souvent autour de l'espace cuisine, située en dehors, ou de l'endroit de lavage des habits), sont reconstitués dans la mesure du possible afin de consolider ce lien que les turpitudes de la vie et de la ville ont tendance à dissoudre.

Au XX^{ème} siècle, la forme *lakou* a semble-t-il éclaté pour absorber, de plus en plus, les liens de voisinage : c'est ce qui explique que les personnes parlent de plus en plus de *localité*, au dépend du terme *lakou*²³.

1.2. Les essentiels liens de voisinage

Les liens de voisinage, favorisés en ville, prennent une grande importance. Ils permettent aux personnes de pouvoir se créer un réseau de solidarité autour duquel des actions d'entraide s'organisent : échanges de corvées, gardes d'enfants, petits services, etc. Ils sont d'autant plus accentués que la parenté réelle est faible. Ainsi, un membre proche du voisinage sera considéré comme un acteur solidaire, jusqu'à être nommé « paran ». Il entre dans le rapport de solidarité familial (« *vwasen se fanmi / vwazinay se janmi* »²⁴). On dit alors « *moun pa* » dans le Sud et « *moun ki na* » dans le Nord (« notre parent »). Cette notion de parenté élargie au voisinage, proche de celle de l'*abitasyon*, est aussi nommée « bourg-jardin »²⁵.

En ville, l'origine géographique commune conforte certaines relations mais n'apporte pas de lien solidaire spécifique, même si on assiste parfois à des rassemblements de population en fonction de leur origine, comme à Carrefour où les populations du Sud ont tendance à s'installer (deux facteurs d'attrait se mêlent pour les nouveaux venus : connaissance de personnes issues du même village / région et facilité d'accès car la route qui mène au Sud est juste à côté). Alors qu'en zone rurale, ces liens de voisinage peuvent s'étendre à la taille d'une *abitasyon*, en ville et d'autant plus dans les quartiers précaires, ces relations de voisinage se limitent aux personnes installées juste à côté de soi : souvent l'habitat mitoyen ou les deux abris visibles depuis son propre lieu de vie.

1.3. La religion comme ciment social transversal en Haïti

La notion de communauté religieuse est omniprésente en Haïti. Elle a une grande importance car elle structure le rythme social, et parce qu'elle réunit selon diverses temporalités symboliques la quasi-totalité de la population. Qu'il soit catholique, protestant ou vodou, le maître de culte a une grande influence, et le rapport à dieu est à la fois soumis (dieu est la puissance supérieure qui ordonne le monde) et dynamique (on implore dieu ou ses représentants, on interagit avec le monde « invisible »). Toutefois, les liens de solidarité entre les croyants ne sont que faiblement

²³ Georges Anglade, *L'espace haïtien*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1974 ; Jean M. Prophète, *Les habitations rurales dans l'optique de la décentralisation et de l'aménagement spatial*, *Cybergeo : European Journal of Geography [Online]*, Space, Society, Territory, article 113, 1999.

²⁴ Le voisin c'est la famille / le voisinage c'est les amis.

²⁵ Pour Anglade, on est passé « des liens de servitude (*atelier* de l'espace morcelé), aux regroupements familiaux (*lakou* de l'espace régionalisé) pour en arriver aux relations de voisinage (*bourg-jardin* de l'espace centralisé) in *Atlas Critique d'Haïti*, Montréal : ERCE, p89.

développés, chacun étant dans un rapport personnel avec dieu. Ainsi, communauté religieuse n'est pas synonyme de solidarité.

Seuls, certains rites vodous ont une ampleur concrète d'échanges symboliques et de réciprocité économique au niveau familial. Par exemple lors de certaines cérémonies, des dons sont distribués aux personnes les plus nécessiteuses du groupe de parenté, par le biais de dons aux *loas* (esprits). Ainsi les *loas* (esprits) satisfaits réalisent les vœux des donateurs, et les personnes qui reçoivent les dons (en nature) s'engagent à rendre des services à leurs bienfaiteurs. Mais les tensions religieuses qui ont émergé depuis les années 1990 ont tendance à restreindre ce genre de pratiques.

*

On peut donc dire que les communautés familiales ou de voisinage sont des îlots de proximité, qui réunissent des personnes partageant des ensembles de liens qui peuvent converger et s'organiser grâce à leur souplesse et leur petite taille. Les liens familiaux et de voisinage permettent à l'individu d'avoir un équilibre minimal, par le biais de liens de solidarité qui permettent l'entraide autant qu'ils régulent les rôles de chacun. Les communautés religieuses sont essentiellement symboliques mais impliquent moins d'échanges réciproques, directs et concrets entre les personnes.

Ces trois niveaux de solidarité sont utilisés selon les besoins pour divers problèmes : les résolutions des conflits se déroulent d'abord auprès du patriarche du *lakou* / du chef local du voisinage (en milieu rural) / de l'autorité religieuse ; au niveau de la santé les soins préventifs s'effectuent dans le *lakou* / se résolvent grâce au *medecin fey* ou au *docteur zo* dans le voisinage / se solutionnent grâce au hougan ou à la mambo dans le *houmfor*, etc. Ainsi tous les conflits ou problèmes sont résolus dans ces cadres communautaires de confiance, intimes et informels.

D'autres liens de solidarité peuvent s'effectuer dans le cadre économique, par le biais du *sol*, du *sabotay*, du *konbit* ou de l'escouade, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe 2, Ces relations sont soit absentes en milieu urbain (*konbit* ou *escouade*), soit occasionnelles telles que le *sol* qui permet d'assurer la survie quotidienne en donnant le matin les moyens de pouvoir acheter de quoi se nourrir le soir.

Mais en ville, ces structures sont éclatées. La famille est éparpillée, les liens de voisinage sont favorisés mais peuvent fluctuer, et la précarité générale a tendance à dissoudre les liens de solidarité. Ces tendances semblent avoir été accentuées par la multiplication des camps et des nouveaux quartiers. Dans ce cadre urbain et indéterminé, comment mettre en place l'approche communautaire ?

RECOMMANDATION NUMERO II : L'EQUIPE DE TERRAIN ET SA MISE EN PLACE : LE FONDEMENT DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE
--

L'approche communautaire passe toujours par l'instauration d'une équipe « de terrain » qui sillonne le quartier. Mais comment choisir les membres de ces équipes afin de réduire les risques qu'une partie de la population soit exclue (exclusion ou auto-exclusion) ? Comment instaurer, concrètement, l'approche communautaire ?

Dans le contexte post-crise suivant le séisme de 2010, peu d'organisations semblent avoir pris le temps de choisir des intervenants diversifiés afin de composer les équipes de l'approche communautaire : souvent, les personnes choisies appartenaient aux mêmes réseaux, et l'organisation se retrouvait par la suite dans la situation où elle confortait un pouvoir en place, sans atteindre son but de neutralité efficace sur toute la zone concernée. D'autres étaient tellement implantées et connues qu'elles ont perdu leur capacité à dynamiser un processus de

changement. Pour remédier à ces problèmes, maintes ONG ont créé des équipes locales composées d'individus sélectionnés en fonction de critères stricts. D'autres enfin se sont complètement adossées aux membres des comités présents dans les quartiers, qu'elles jugeaient représentatifs. La plupart ont cherché à composer leurs équipes de personnes uniquement issues du quartier, pour mieux se faire accepter.

❖ **Descriptif de la recommandation**

- Les membres de l'équipe approche communautaire ne doivent pas être issus uniquement des comités car, on l'a vu, ces derniers ne représentent pas forcément toute la population, et car ils peuvent entrer dans des enjeux de pouvoir. Un groupe « mixte », comprenant des personnes de tous les milieux, et qui constitue donc un « comité » plus légitime, est préférable. Cette diversité est la garante de la neutralité de l'approche. Toutefois, déterminer ce groupe mixte de personnes qui représente tous les milieux et intérêts divers demande beaucoup de temps : il faut en effet connaître le terrain, réunir les CV, mettre en place des examens écrits mais surtout des entretiens personnels.
- En outre, la composition des équipes uniquement de personnes issues du quartier est-elle la meilleure ? Il est recommandable d'avoir des personnes qui sont en dehors du contexte local, afin d'apporter un regard externe et critique sur la situation. Cela apporte du recul à l'analyse effectuée sur le terrain et évite trop d'unilatéralité dans les discours de personnes trop « prises dans le contexte ». De plus, les membres de l'approche communautaire peuvent être soumis à des pressions de la part de la population, auxquelles les personnes qui ne sont pas issues du quartier peuvent plus facilement résister.
- Tout le monde n'appartient pas à une communauté ou ne se sent pas représenté par des comités ! Il y a des « oubliés » de l'approche communautaire, mais il y a aussi ceux qui s'invisibilisent eux-mêmes en ne se manifestant pas : seul le travail de l'équipe peut aller « chercher » ces personnes et leurs points de vue.
- Les discours délivrés doivent être uniformes et cohérents, au sein de l'ONG et entre les équipes (WASH, nutrition...). Des réunions doivent être également organisées régulièrement pour informer la population sur l'avancée du projet et offrir une tribune d'expression aux populations. Encore une fois, le discours doit être clair et transparent.
- Il faut s'assurer de la légitimité de tous les acteurs et de toute la population à aller voir le personnel de l'ONG : un lieu neutre est conseillé. Ainsi, faire un bureau dans les locaux d'un comité accentue le flou entre le comité et l'ONG, et risque d'exclure certaines personnes qui n'oseraient ou ne voudraient pas y aller.
- Payer ou ne pas payer les membres des associations ou des comités qui aident ou collaborent avec l'ONG, et en particulier avec les équipes de terrain ? Il ne faut pas oublier que les personnes ont souvent une autre activité pour aider leur famille à vivre au quotidien. Leur disponibilité, leur temps, leur accompagnement favorisant l'intégration dans le quartier ; leurs conseils et contacts, ne peuvent être considérés comme un seul dévouement à visée collective. Si la question de la monétarisation de certains acteurs doit être très claire vis-à-vis de l'ensemble de la communauté, et doit éviter à certains d'acquérir des biens ou moyens dans une unique perspective d'enrichissement personnel, toute « aide » qui dépasse un cadre ponctuel et restreint dans le temps est un véritable travail, et mérite un dédommagement.

Ainsi, en ville ou/et en temps de crise, les systèmes de solidarité de base sont perturbés. Les personnes répondent plus à des schémas individuels qui méritent d'être explorés afin de mieux comprendre les dynamiques de la société haïtienne.

2. Prendre en compte une société éclatée : individualité ou individualisme ?

2.1. L'individualisme fondamental de la société haïtienne

La conception symbolico-religieuse haïtienne à une dimension déresponsabilisante, car l'individu n'est qu'une œuvre de dieu, c'est à dire d'une force supra-humaine qui conduit les pratiques des hommes sur terre. Ainsi, la notion d'individualité est difficilement concevable pour ceux qui ont été créés et répondent à des puissances supérieures : ces dernières procurent, à la naissance, une « situation », celle dans laquelle s'inscrit la personne toute sa vie, la soumettant à tout un système de hiérarchies sociales. L'idée d'ascension sociale, par exemple, n'est souvent même pas envisagée.

Cette place « naturelle » et héréditaire dans la hiérarchie sociale explique que des rapports de domination soient produits et reproduits, chacun se plaçant à un niveau de supériorité / d'infériorité par rapport à l'autre, en fonction des attributs de la représentation du pouvoir que ce dernier détient ou pas : en effet, en Haïti, l'apparence compte beaucoup. Le costume est une clef de réussite significative de pouvoir, de même que la voiture et la présence d'un chauffeur, la couleur de peau (les mulâtres sont bien perçus²⁶), l'élocution (un français maîtrisé impressionne et reflète l'éducation), le nom (si un nom de famille est un prénom, c'est souvent associé à un héritage d'esclave, alors que les noms différents marquent le signe du modèle occidental), la condition (les chefs de sections, policiers, juges... ont une grande influence et des dénominations de prestige), et la proximité avec le monde « blanc » (les voyages aux États-unis sont très valorisés). Certains, en bas de l'échelle sociale, ont même une représentation quasi non existante d'eux-mêmes : « tou moun pa moun » : il y a des personnes qui ne sont personne²⁷. La distinction sociale se retrouve aussi envers les plus défavorisés : être « pauvre » (« malere »), c'est toujours être au-dessus des indigents (« pôv »). Cette acceptation du statut donné et du système social reproduisant un schéma dominant / dominé (voire même maître / esclave), et cette difficulté à s'individualiser soi-même comme sujet acteur et non comme acteur assujetti, se reflète aussi dans le fonctionnement des institutions qui se structurent de manière verticale et figée.

Si cette perception de l'individualité est « innée » (déterminée à la naissance par la position sociale : soit « effacée » soit « au-dessus » des autres), elle est également « entretenue » par un comportement qui pousse la personne à s'occuper de ses intérêts propres en premier. C'est ainsi que la notion d'« individualisme », à envisager en filigrane de celle d'« absence d'idée de bien commun », est souvent récurrente en Haïti. Il faut toutefois l'aborder en gardant conscience que chaque acteur est souvent dans une stratégie, non de positionnement (sa place est déjà donnée), mais d'entretien ou de confortation de sa position. Pour les hommes, il n'est souvent pas question de changer de milieu, mais de rester au « niveau » de là où on est malgré l'adversité

²⁶ « Dans une société où possédants et possédés se divisent en bourgeois et en prolétaires, les bourgeois se sont tous considérés comme des « Mulâtres », quelle que soit la couleur de leur peau et tandis que les pauvres, quelle que soit la couleur de leur famille ou la finesse de leurs cheveux, sont désignés comme des noirs ; cet attribut est encore un signe de classe sociale » : Office de protection citoyenne, État de Droit en Haïti, Bilan des 50 dernières années, Port-au-Prince : Henry Deschamps, p.13, cité dans Pierre Eudras Delva, L'État Haïtien et la répression des actes de violence populaire contre les biens privés immobiliers, Université Publique du Sud Aux Cayes : UPSAC, 2005.

²⁷ « "Tou moun PA moun" rappelle la relation maître-esclave où le premier se pose comme sujet. (...) La soumission de la paysanne et du paysan à la forme impérative [façon de parler de quelqu'un qui se sent supérieur et possède les attributs du pouvoir] s'exprime par un acquiescement résigné (...). Le regard de la soumission est tourné vers le sol et fixe la béance d'un je-ne-sais-quoi manquant qui place ce pas moun dans un "nulle part". Le paysan et la paysanne qui ne sont rien dans ce tableau hiérarchique, obéissent et gardent en secret leur révolte pour toujours, pour demain. La crainte des mots, des armes et de la magie les retient dans leur silence pour maintenant, pour hier », in Johanne Tremblay, Mères, pouvoir et santé en Haïti, Karthala, 1995, p158.

quotidienne de la vie haïtienne. Ainsi, « l'aventure » (l'entreprise d'un changement de vie) en Haïti se présente seulement quand la pauvreté est trop grande, ou quand la pression familiale est trop figée : par exemple, quand certains jeunes tentent leur chance à « la ville », ce qui explique en partie l'émigration rurale.

Cette attitude à la fois de renoncement sur son propre rapport au monde pour certaines parts de la société, et de mise en avant de personnages « forts », favorise l'émergence de structures précaires basées sur la croyance en l'individu plus qu'en l'institution, ce qui limite, contrôle ou empêche l'émergence de contre-pouvoirs. Ainsi le chef est souvent seul et unique, structurant son système autour de plusieurs acteurs qui lui sont soumis et dont il entretient la confiance et la fidélité.

Les configurations du pouvoir dominateur s'effectuent toujours selon les mêmes critères, absolus et difficilement négociables : ainsi les groupes violents ou les gangs sont consolidés par la force d'un côté et la crainte de l'autre, le rapport enseignant / étudiant ou médecin / patient par l'éducation et le savoir d'un côté et la nécessité et l'ignorance de l'autre, l'influence mystique par les « pouvoirs magico-religieux » d'une part et la croyance de l'autre : toutes les sphères de la société sont imprégnées de ces rapports de force figés qui autorisent une personne dans une situation à garder, sans se justifier, son pouvoir et son autorité, ou à admettre, sans se rebeller, sa domination. Ce fonctionnement en classes sociales très fermées autorise donc de nombreux abus comme la mise à l'écart de ceux qu'on ne veut pas voir, ce qui se fait d'ailleurs souvent par l'acceptation du rôle assigné (il y a invisibilité *et* invisibilisation, c'est-à-dire à la fois un rejet et un ressentiment de non-légitimité à se manifester), la corruption, la pression sur la vie et les abus de faiblesse, ou le pouvoir sur le corps (services sexuels en échange d'un service ou d'une « tolérance » envers un loyer non payé, mais aussi pour assurer une domination).

Se « fondre » dans la masse est aussi un moyen de s'ouvrir le maximum d'éventualités favorables personnelles : par exemple dans les camps qui bénéficiaient d'une aide humanitaire, les gens se sentaient privilégiés (car ils appartenaient à un groupe défini), mais attendaient aussi constamment de voir s'ils pouvaient avoir un avantage par rapport aux autres (donc de s'individualiser).

En outre, les classes sociales peuvent être issues d'héritages, de rapports économiques ou de pouvoir, le tout souvent exprimé sous la forme d'idéologies liées à la couleur de peau : en ville, on rencontrera par exemple une bourgeoisie « mulâtre » traditionnelle et une petite bourgeoisie « noire », supervisant le prolétariat « noir » ; dans les milieux ruraux ces classes sont exprimées entre les paysans aisés, les paysans moyens (ou « parcellaires indépendants »), et les « paysans pauvres »²⁸. La masse noire est celle « naturellement » pauvre et « sans voix ». Un nouveau paradoxe haïtien se révèle ici : si le rapport à l'origine, en Afrique, est toujours fantasmé, être « noir » ou « nèg » est pourtant disqualifiant.

Enfin, les Haïtiens ont une aspiration quotidienne quasi historique à la liberté individuelle, mais par conséquent, ils ne voient pas d'avantage à l'acte collectif, ni même à la démocratie qui paraît, pour certain, un moyen de contrôle général de tous sur chacun, là où ils souhaitent pouvoir évoluer de manière autonome s'ils en ont l'opportunité. Les liens de confiance très faibles démontrés par les résultats spécifiés en annexe 4, et ce à toutes les échelles (gens / gens du quartier / société / État / Minustah ou même ONG) mettent en exergue cette dilatation dans la relation à l'autre²⁹. La société est en effet faite d'esquives permanentes face aux responsabilités

²⁸ Micheline Labelle, *Idéologie de couleur et classes sociales*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, p58. On remarque que ces idéologies de classe sont directement héritées des classifications des colons : par exemple, on retrouve les classifications des recensements de 1697 puis 1787 disponibles dans l'ouvrage de Jean Price-Mars, *Ainsi parla l'oncle. Essais d'ethnographie*, New York : Parapsychology Foundation, 1928.

²⁹ Seule l'Église a un taux de confiance positif : Charlier Doucet Rachelle, Gilles Alain, *Regards sur la violence : Résultats d'enquête*, 2012, p19 ; annexe 5.

citoyennes, dans un désir de liberté individuelle pourtant très contradictoire avec les conditions de vie qui donnent très peu le champ libre aux initiatives personnelles. Ce « marronage » permanent de l'État est à la fois une conséquence et un produit de cette inspiration à la liberté individuelle et se répercute à tous les niveaux de la société, ce qui différencie Haïti de nombreuses analyses sur la notion d'État et de bien commun³⁰. D'aucuns diront d'ailleurs que cela autorise une bonne pénétration des techniques capitalistes dans la société haïtienne. Ainsi donc, le « chacun pour soi » est transversal à toute la société : *chak bètafé ka kléré pou lanm yo*³¹.

2.2. Une masse silencieuse : Si timoun nan pa kriye, li pa bezwen tete³²

Une expression haïtienne récurrente est : « moun sa yo » (ces gens-là). Elle désigne les plus pauvres, ceux qui sont tout en bas de l'échelle sociale, que les autres sphères ne croisent pas et ne veulent pas voir et qui, effectivement, sont difficilement visibles (on ne les devine que de loin). Car en Haïti, on ne va pas *dans* les bidonvilles ou les camps : on passe à côté ou on les voit sur l'autre versant de la montagne... Les personnes les plus pauvres sont donc autant déconsidérées que méconnues. Il y a une véritable intégration mentale de ces différences entre les classes, et « ces gens-là » ne se sentent souvent pas légitimes d'exister, d'être visibles. Ils ont parfois honte de dire d'où ils viennent, que ce soit une région en Province (les gens trop « ruraux » sont souvent moqués), d'une « cité », d'un « ghetto », ou d'un camp. Cette masse silencieuse, engoncée dans sa soumission, se révolte rarement, et mobilise donc peu les efforts politiques, ni même les efforts urbanistiques (aménagement des bidonvilles), juridiques (légalisation des habitations), etc.

Ce phénomène d'auto exclusion, qui double et renforce celui, effectif, de rejet, disqualifie voire banni certains groupes de la société et rend difficile toute prise en compte de son ensemble. Il renforce également le problème récurrent qui fait que ne pas voir entérine la « non existence » : un des plus gros problèmes, en Haïti, est le déni de réalité, qui empêche de réfléchir sur la situation existante pour essayer d'y remédier, et rend donc fictifs beaucoup de projets certes idéaux, mais détachés des contingences matérielles et humaines préexistantes. Cela explique le décalage entre la nécessité des gens et beaucoup de projets qui sont mis en place. Par exemple, certains projets urbanistiques sont envisagés sur Canaan, alors même que la zone est occupée et déjà installée de fait...

Le séisme et la présence visible des déplacés « débordant » des quartiers rompit avec ce phénomène d'invisibles s'invisibilisant, et d'observateurs ne voyant pas. Les déplacés étaient partout : comme si d'un seul coup, apparaissaient ces ignorés qu'on ne veut pas voir le reste du temps. Mais ils furent bientôt expulsés des endroits trop visibles³³, et les camps renvoyés à l'image de « quartiers » : omniprésents et toujours côtoyés, jamais connus et toujours rejetés.

³⁰ Pour Arendt, la société s'accorde sur un bien commun qui la régit par le biais de normes, dominant l'individualité au nom du vivre ensemble : « L'essentiel est que la société à tous les niveaux exclut la possibilité de l'action, laquelle était jadis exclue du foyer. De chacun de ses membres, elle exige au contraire un certain comportement, imposant d'innombrables règles qui, toutes, tendent à « normaliser » ses membres, à les faire marcher droit, à éliminer les gestes spontanés ou les exploits extraordinaires. » Cela crée un « monde commun » qui rassemble et relie le domaine public (donc qui fait solidarité) et empêche « de tomber les uns sur les autres ». L'État entretient alors ce sentiment par une « fiction communiste ». Voir Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy, 1983, pp78-79

³¹ Chaque luciole éclaire pour elle-même.

³² « Si l'enfant ne crie pas, c'est qu'il n'a pas besoin de téter ». Une autre expression commune est « Chen grangou pa jwe » : « le chien ne joue pas quand il a faim ».

³³ « C'est une honte pour nous autres Haïtiens, » s'est emporté une cliente d'une banque commerciale à la Place Boyer, Pétiyon-ville, en jetant un regard sur les tentes couvrant cette place publique qui, avant le séisme, représentait l'un des endroits les plus prisés pour une promenade », citée par Jonas Laurince, *Des villages urbains qui dérangent*, Haïti Press Network, juillet 2010.

Ceci dit, certains comprirent que se montrer sur la place publique pouvait être un moyen de revendication en cas de problème : ce fut notamment le cas lors des expulsions des camps. Car en Haïti, les manifestations font ponctuellement ressurgir les disparités sociales de manière plus ou moins violente. Mais cela ne dure qu'un temps et rapidement, la société retrouve sa hiérarchie cloisonnée dans laquelle les plus nombreux sont aussi les plus silencieux.

RECOMMANDATION NUMERO III : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES PLUTOT QUE S'Y SUBSTITUER AFIN DE DONNER UNE DIMENSION COLLECTIVE A DES INTERETS PARTICULIERS

La méthodologie, parfois rigide, de la structure des ONG, peut oublier les dynamismes locaux parfois préexistants. L'approche communautaire doit donc considérer que les actions individuelles priment généralement. La formation et le soutien d'initiatives personnelles permettent une meilleure acceptation du programme, et de meilleurs résultats à un niveau plus large. Ils permettent de valoriser les initiatives, mais aussi de fédérer des intérêts privés vers des intérêts collectifs.

Il faut en outre tenter de dépasser le paradoxe qui veut que si d'une part les camps à travers les villes ont rendu visibles les personnes les plus pauvres, et d'autre part la mise en place des Centres de Ressources Communautaires (CRC) ou l'omniprésence des comités leur a donné une structure de représentation, ces derniers ne représentent pas toujours les plus pauvres, et créent une illusion : d'interlocuteurs privilégiés, leur présence devient performative (une « catégorie » est créée en fonction de ce que dit représenter la structure, au lieu que la structure s'appuie et représente la réalité). En outre, si l'enthousiasme des représentants des comités locaux semble valider un projet, c'est souvent parce qu'ils n'ont pas d'autres choix et qu'ils adaptent parfois leur parole en fonction des envies ou des projets de l'ONG.

❖ **Descriptif de la recommandation**

- Moins chercher les « communautés » que ce qui fédère des intérêts particuliers : chercher à cerner les espaces d'intérêt collectif.
- Favoriser le soutien aux projets portés par des associations du quartier : aider et consolider les initiatives concrètes plus que les créer. Valoriser les différentes formes de participation, notamment la participation passive, liée à l'information de l'ONG sur son action envers les personnes affectées, la participation par l'apport d'information, dans laquelle la population donne des informations à l'ONG, la participation par la consultation, ou la participation interactive dans laquelle « la population affectée participe à l'analyse des besoins et à la conception des programmes. Elle a des pouvoirs sur la prise de décision »³⁴.
- L'implication de la population peut être variable et sembler difficilement saisissable : le morcellement général de la société et les difficultés de vie quotidiennes doivent rappeler que le bien individuel prime sur la notion de bien commun. Par exemple, pour faire replanter des arbres, il faut que ce soit tout de suite plus avantageux à la personne de planter un arbre que de le brûler pour faire du charbon. Le nouvel arbre doit pousser rapidement et apporter un profit direct et rentable à la personne, afin de remplacer le profit qu'elle obtenait de son exploitation du charbon : dans tous les cas, il faut que la personne estime qu'elle ait un profit individuel rapide pour qu'elle mène un projet commun.

³⁴ Ces termes sont extraits de la typologie de la participation effectuée par le Groupe URD : Manuel de participation à l'usage des acteurs de l'humanitaire, 2009, p42.

- S'appuyer sur des comités ne doit pas se substituer au contact direct avec la population : ils peuvent faciliter le lien, mais en aucun cas le remplacer complètement.
- En cas de création d'un comité mixte ou de discernement d'acteurs forts au sein du quartier, et une fois l'objectif défini, assurer la formation de ces acteurs afin qu'ils répondent à des méthodes précises et à une éthique claire quant à leur action (notamment la résolution des problèmes) dans l'espace déterminé.
- De manière générale, proposer directement à la population des ateliers de formation, notamment sur les questions de gestion humaine et économique (par exemple, formation sur le micro-crédit, ou sur la thésaurisation), mais aussi de normes sanitaires ou liées à la construction (recommandations d'hygiène, anti-sismique ou anti-cycloniques, etc), ou encore sur l'exploitation du territoire (à Canaan, les gens cherchent à apprendre à cultiver leurs petits jardins de subsistance). On se rappelle ici de deux phrases entendues à Canaan : « notre vrai problème, c'est pas de manger, c'est de s'organiser. Et d'avoir du travail pour manger » et « on veut être mieux formés pour mieux comprendre ce que font les ONG et être partenaires avec les ONG : on ne veut pas de l'aide, si elle est mal faite, mais on veut comprendre pour le faire nous-mêmes ».

Ainsi, la communauté en milieu urbain a une dimension plus liée à un assemblage d'intérêts particuliers qu'à une conscientisation collective. Ce mouvement est accentué par le cloisonnement des classes sociales, qui favorise les prises de pouvoir individuelles.

3. Une structuration sociale verticale et l'émergence de chefs légitimes ou non

3.1. La verticalité d'une société hiérarchisée

Haïti se démarque par la pauvreté de son capital social (absence de cohésion sociale particulièrement), alors même que son histoire est remarquable, et que sa richesse culturelle et artistique est exceptionnelle : il y a un véritable paradoxe entre l'histoire de la nation haïtienne et l'absence de sentiment national...

En effet, les Haïtiens ont une origine commune (l'Afrique, référent originel fondateur³⁵), et leur République est issue du mouvement inédit d'indépendance, en 1804. Cette révolution, des esclaves contre leurs maîtres, a été initialement encouragée par la Cérémonie de Bois Caïman, en 1791. Or, aujourd'hui, cette cérémonie est à la fois très présente dans les arts Haïtiens (c'est par exemple un thème récurrent dans les peintures et sculptures sur fer), et méconnue d'une grande partie de la population. Ce mouvement d'admiration / rejet est en grande partie conséquent du manque d'éducation de la population, et de l'influence des églises chrétiennes qui ont littéralement diabolisé le vodou, et particulièrement cette cérémonie³⁶. On assiste donc à une

³⁵ Pour beaucoup, l'esprit du mort retourne « chez lui », en Afrique.

³⁶ Depuis le séisme, la religion musulmane semble se diffuser en Haïti : pour les prédicateurs, l'Islam « revient » sur l'île, car Boukman –esclave Jamaïcain par ailleurs personnage fort de l'indépendance haïtienne et initiateur de la cérémonie de Bois-Caïman, *hougan* (prêtre) dans la perspective vaudou pour qui il est un emblème–, aurait été musulman. Trenton Daniel, L'Islam fait de nouveaux adeptes en Haïti depuis le séisme, AP, 10 octobre 2012.

dissociation de ce qui pourrait être un lien fondateur de base³⁷, face auquel de nombreux obstacles (méconnaissance, ignorance, rejet) empêchent la réunion nationale.

En outre, suite au mouvement révolutionnaire ayant mené à l'indépendance, il n'y eut pas de renaissance sociale : les groupes recommencèrent à se structurer sur le même mode hyper hiérarchisé de l'époque maître-esclave. Les différenciations sociales s'accrochèrent entre les personnes, en fonction de la couleur de peau (les mulâtres sont considérés comme « à part » par leur simple couleur de peau), de leurs capacités à s'imposer comme « chefs », de leur éventuelle formation en dehors du pays...

En un mot : si 1804 fut un moment de révolution face aux colons, cela ne remit pas en cause le pouvoir en tant que tel ni les dynamiques de structuration sociale. « Il y a eu un État haïtien, mais il n'y a pas vraiment encore une Nation haïtienne »³⁸.

De plus, la devise haïtienne, « l'union fait la force », est sans cesse rappelée mais toujours ignorée, comme une sorte d'idéal virtuel. Alors que le sentiment d'appartenir à une « nation » et un ensemble culturel au sens large pourrait se façonner, l'individualisme – devenu nécessaire pour survivre – favorise l'émergence des chefs et empêche toute remise en cause du pouvoir absolu (de vie ou de mort, de maître et d'esclave, de riche et de pauvre). Ce dernier se perpétue en Haïti, où l'exploitation est devenue un mode de fonctionnement. Ainsi la société continue d'être fragmentée entre des classes hermétiques, et les acteurs étrangers doivent sans cesse osciller entre une bipolarité constante de parties inconciliables : blanc / noir, riche / pauvre, églises chrétiennes / pratiques vodoues, État / masse laborieuse... Les relations verticales qui dessinent la hiérarchie sociale reflètent le fonctionnement de nombreuses institutions en Haïti : fonctionnement local, communal, et même étatique. L'ensemble fait système : un système vertical et hermétique.

3.2. L'accès au pouvoir religieux comme moyen d'émergence des chefs de communauté

Les religions, omniprésentes en Haïti, doivent aussi être perçues comme des modes d'accès au pouvoir. En effet, beaucoup de personnes lettrées et charismatiques deviennent « pasteurs » ou « prêtres » dès qu'ils ont les moyens de fonder une petite église. Cette dernière, souvent implantée dans les endroits précaires (tels que les « nouveaux quartiers » issus du séisme), base en grande partie son succès sur les capacités orales et charismatiques de son leader, de même que sur certaines promesses et initiatives qui permettent d'entretenir l'espoir chez les croyants, et de les fidéliser. Ainsi, chaque nouveau venu dans une église se voit accrédité d'un « petit cadeau » tel que le don d'un pain ; des événements sont organisés lors des fêtes religieuses, etc. Tous ces apports en nature sont financés par les croyants eux-mêmes, constamment sollicités pour donner (faire charité) ; dans une dialectique qui sous-entend que plus le croyant donne, plus dieu lui sera redevable.

C'est ainsi que certains maîtres du culte deviennent riches assez rapidement : fortune qu'ils exploitent pour entretenir leur église (qui devient parfois le plus beau bâtiment du quartier), pour continuer d'y organiser des événements (beaucoup agrémentent leurs cérémonies de petits orchestres, ce qui donne un aspect festif attractif), mais aussi pour s'enrichir personnellement. Cette stratégie d'enrichissement est également souvent dirigée vers la création

³⁷ Hurbon Laennec, Hector Michel, *Genèse de l'État haïtien (1804, 1859)*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2009

³⁸ Anglade Georges, *Espace et liberté en Haïti*, Montréal : ERCE, 1982, p23.

d'une petite école proche de l'église : ainsi le prêtre devient professeur. Sa « clientèle » lui assure la scolarisation de ses enfants, en étant fidélisée à l'église et en y étant incitée lors des prêches. Or, ces écoles sont payantes : frais d'inscription, frais mensuels, frais pour acheter les livres (au prêtre-professeur) et frais éventuels pour valider les examens de l'enfant... En outre, tout influe qu'il soit, le prêtre-professeur n'est pas toujours bon pédagogue ni même apte à donner des cours, ces derniers étant d'une qualité extrêmement variable.

Par exemple à Canaan, de nombreuses églises ont émergé, suivant le parcours-type de fondateur/animateur d'une église → popularité et public assuré → école. Avant d'arriver dans la zone, la grande majorité des prêtres étaient sans emplois ou vivaient d'une toute autre activité. D'autres maîtres du culte organisent à Canaan des cérémonies d'une ampleur certaine, ainsi que des camps d'été pour les enfants : ils sont alors aidés par des groupes évangélistes externes, essentiellement américains. Ces groupes, contactés généralement par le biais de la diaspora, apportent beaucoup d'argent dans les églises : argent généralement incontrôlé car laissé à la libre utilisation du pasteur / prêtre.

Ce parcours assez classique d'accès au pouvoir explique les liens entre église et école, permettant de comprendre la multiplicité de ces dernières. On comprend bien, alors, que derrière la communauté religieuse, se cache surtout une stratégie individuelle.

3.3. De l'émergence des gangs et des mafias : un système ambivalent

À travers les quartiers, différentes organisations s'instaurent : certaines réussissent à s'imposer par le pouvoir et la crainte. Cela leur est d'autant plus facile que des zones entières des villes sont abandonnées par l'État, qui n'a pas réussi à établir le sentiment d'un « contrat social » fait de confiance et de respect mutuel, et qui n'a pas le monopole de la violence sur tout son territoire. En effet, en dehors de tout sentiment national transcendantal construit de règles et de normes, peu de limites structurent les individus laissés à eux-mêmes. Ainsi certains quartiers parmi les plus pauvres sont administrés par des réseaux mafieux, imposés et appuyés sur une base violente, mais aussi parfois acceptés et soutenus par la population.

Le chef de gang est souvent issu du quartier. Il puise une certaine légitimité dans sa connaissance des lieux. Mais il s'impose surtout grâce à son habilité à organiser autour de lui un ensemble de personnes dont il ne cesse de s'assurer le dévouement et la fidélité. Ainsi, autour du « commandant », on rencontre des « lieutenants »³⁹ qui sont des proches qui le secondent et aident à quadriller l'espace sous sa domination. En bas de l'échelle, se trouvent les « soldats » : ces derniers sont souvent recrutés jeunes, et généralement ils n'ont pas d'entourage social proche. Ils sont dans un véritable mouvement de subjugation sociale vis-à-vis du chef qui s'en occupe comme de « fils », qui les conforte avec des craintes religieuses (souvent vodouisantes : d'ailleurs la régulation des problèmes au sein du gang est souvent symbolique et mystique, adossée sur des croyances, des prières, ou sur la sorcellerie), qui s'occupe d'eux en cas de problème, et qui organise leur enterrement à coup de milliers de dollars, afin de s'assurer que les autres « soldats » voient son attachement et sa considération envers eux, ce qui stabilise toute velléité de contestation à la « base » de la hiérarchie. Les « soldats » des gangs entrent souvent dans ces derniers suite à des processus violents : par exemple, ils doivent montrer leur « résistance » et leur « soumission » par un acte initiatique, souvent un passage à tabac de la part des autres. Cela crée au sein du groupe des liens hiérarchiques dominants / dominés très forts,

³⁹ Les chefs s'octroient alors les qualificatifs de « Président » pour le décideur, de « Magistrat » pour celui qui a un rôle de justice, de « Commandant » quand il s'occupe de la sécurité, ou de « Notable » quand il finance diverses actions. Il y a même des « comptables », des « trésoriers », etc... Ce que certains dans le système officiel nomment « les notables ».

qui sont acceptés en échange du sentiment de considération et de protection que fournit le gang. Ainsi, les « soldats » sont pris dans un lien de soumission / respect très fort, sous la gestion constante des chefs aux deux visages : celui intransigeant et violent, et celui paternel et reconnaissant.

Les gangs utilisent les quartiers les plus pauvres comme réservoir de main-d'œuvre, et comme lieu sécurisé où ils peuvent développer leur activité et se réfugier en cas de problèmes. Si la peur et la violence font partie de leur modalité d'installation, en contrepartie, ils agissent également comme des pouvoirs transversaux à la société, remplaçant même parfois le rôle d'agents municipaux dans les quartiers qu'ils dominent. Ainsi les chefs de gangs s'assurent de leur prestige et négocient leur acceptation dans le quartier en distribuant de l'argent, en réglant des conflits... tout en établissant des contrôles fermes par le biais de normes transversales au quartier. Chaque famille est personnellement connue et engagée dans une relation particulière avec les « autorités » locales. Souvent, cela fonctionne par réciprocité : « je te trouve du travail donc tu me dois quelque chose ensuite », « je résous ton conflit donc tu acceptes ma domination », « vous m'acceptez et je m'assure de la sécurité sur le quartier », « tu me paies un « loyer » pour ta boutique et je m'assure que personne ne vient te faire concurrence », etc. Ainsi sont créés des liens d'échange, mais surtout de dépendance : ce en quoi le système des gangs peut parfois être qualifié de « protection sociale ».

Ces systèmes de captation du pouvoir et des richesses fonctionnent sur diverses bases, que l'on pourrait qualifier de mafieuses, et qui se définissent d'une manière générale comme une forme illégale de régulation interne de la société d'un territoire donné avec des rapports de dépendance. Ce système fonctionne en suivant des règles spécifiques, toujours informelles mais parfois marginalement légales.

On retrouve aussi ce fonctionnement dans toutes les sphères de la société, gangrenée par les rapports clientélistes et de corruption : il est systématisé dans tout Haïti. Par exemple, un « propriétaire de terrain » fera payer des taxes pour une installation d'eau ou d'électricité qui n'est ni de sa propriété, ni de son initiative, et à laquelle il n'a pas contribué financièrement. Dans les quartiers, ceux qui possèdent le plus de logements deviennent ainsi des personnes-ressources, mais aussi des référents qui ont un rôle décisionnaire : on les appelle souvent des « chefs quartiers » (mèt katié⁴⁰). Ce *chef katié* effectue des « prélèvements » auprès des petits commerçants du territoire ; des médecins ou des services administratifs soignent en priorité ceux qui leur font une « avance » d'argent ; des professeurs valident des examens seulement s'ils reçoivent une « contribution » ; un prêtre est plus clément si son église a reçu un « don », etc.

Il existe bien sûr des personnes qui ne fonctionnent pas selon ces principes, mais ce mode de fonctionnement est celui de la survie. Encore une fois, l'intérêt individuel est donc fondamental et primordial, et encore une fois, cette forte hiérarchisation rappelle l'époque coloniale et le rapport maître / esclave, c'est-à-dire un système structurel à toute la société dans lequel l'autorité n'est pas remise en cause : en Haïti, chak chyen ni nèt yo (chaque chien à son maître).

3.4. L'accès à la direction d'une association ou d'un comité

Les chefs de comités, souvent appelés « Présidents », ainsi que la plupart des membres des comités, sont rarement issus d'un processus électoral (sauf pour les structures officielles ou

⁴⁰ Grammont Vincent, Rapport d'enquête sur la zone de la Ravine Pintade, Port-au-Prince, Haïti, 1988 : étude qualitative et quantitative qui montre complexité des milieux précaires.

légales, comme les Centres de Ressources Communautaires, mais qui sont encore récents, restent peu connus, et dont la pérennité n'est pas assurée). Si tel est le cas, ils s'imposent selon un consensus général, quasiment le même qui les porte au pouvoir sans élections.

En effet, pour être chef de comité, la base populaire n'est pas si importante : la personne doit surtout s'imposer, aux yeux de tous, comme *le* représentant... même si elle ne l'est pas réellement. Une fois de plus, l'apparence et l'autorité permettent à la personne de s'imposer comme membre du comité : grâce à son charisme, son éloquence, sa « puissance », ou sa capacité à connaître les codes et à interagir avec les ONG.

Certains chefs de comités avaient déjà un rôle dans le quartier (généralement, ils participaient à des associations), ce qui leur a permis de se faire connaître. Parfois, cette légitimité est issue de l'ancienneté de la personne sur la zone, ce qui lui donne une certaine connaissance des lieux et une légitimité symbolique (surtout que souvent, les plus anciens sont aussi ceux qui ont organisé l'espace, s'attribuant par exemple le contrôle de l'eau ou distribuant les terres, et qu'ils ont donc en plus un réel pouvoir économique). Dans les nouveaux quartiers (camps ou zones envahies suite au séisme), les chefs sont souvent les prêtres, les instituteurs ou, parfois, des personnes extérieures.

Ces leaders, s'ils ne représentent pas toute la population et s'ils ne sont pas reconnus par tous, assurent toutefois un vrai équilibre social, en étant les seuls à pouvoir transmettre les besoins de la population, ou à pouvoir apporter quelque chose au quartier. Et ce rôle, qui renforce donc la position des personnes, est conforté quand elles travaillent « main dans la main » avec une ONG. C'est à partir de ce moment que peuvent s'imposer des « leaders écrans ». Ces « leaders écrans », qui peuvent paraître du premier abord « idéaux » quant à leur présentation et leur capacité à interagir avec l'extérieur, peuvent « cacher » la communauté dans plusieurs sens : soit ils font bonne impression à l'ONG mais, en réalité, ne sont intéressés que par leur propre cause et non celle de la communauté, soit ils ne représentent qu'une petite part du groupe qu'ils disent représenter, soit ce sont des personnes qui sont « placées » par d'autres acteurs, mais qui en fait ne sont que la face « présentable » d'autres détenteurs du pouvoir. L'ONG ou tout intervenant extérieur doit donc avoir conscience de ces risques d'instrumentalisation.

En outre, ces chefs ou groupements « représentatifs » des communautés peuvent être facilement contestés. En effet, la population perd parfois confiance en ces personnes qui disent la représenter et qui interagissent avec les personnes et institutions extérieures (dont les « blancs »), mais dont elles ne comprennent pas vraiment l'intérêt car elles ne perçoivent pas d'impact direct sur elles. Une des suspicions la plus commune est d'imaginer que les comités, ou leurs représentants, captent toute l'aide en raison de leur situation privilégiée. D'autres acteurs, souhaitant souvent prendre la place de ces comités, attisent alors ces sentiments (qui sont parfois justifiés : les membres du comité captent pour leur propre compte, ou celui de leur quartier, une part de l'aide), ce qui peut donner lieu à de très fortes tensions. Généralement, ces manipulations sont alimentées par les deux groupes s'opposant, l'un pour garder sa situation, l'autre pour l'obtenir, avec pour arguments des mensonges assésés à une population crédule en recherche d'espoirs et de justice (par exemple, toute présence d'une voiture étrangère est associée au don de sommes d'argent en liquide : argent que la population ne « voit » jamais et dont elle pense qu'il est détourné par les chefs de comité (parfois même dans une alliance avec l'ONG)).

Ces manipulations, finalement assez représentatives des tactiques de prise de pouvoir en Haïti (dans lesquelles chaque acteur tente d'obtenir le plus de pouvoir possible au dépend de toute notion d'équilibre social et d'éthique collective), suscitent des questions sur l'action des ONG dans le territoire haïtien. En effet, elles forcent à se demander pourquoi la présence d'une ONG ou le simple fait de la visite d'un « blanc » peut-être interprétée comme un don d'argent ? N'est-ce pas issu d'une mauvaise communication des ONG qui laissent croire cela à une population qui ne connaît ni le mandat de l'ONG, ni son mode de fonctionnement, mais qui la voit interagir

uniquement avec un groupe d'acteurs « représentatifs » ? N'est-ce pas également une conséquence des distributions d'argent par divers organismes de solidarité, parfois de main à main avec les divers programmes de cash-transfer ou de cash-for-work, à un groupe d'acteurs spécifiques (notamment des organisations religieuses, très riches et influentes, qui passent par le biais de pasteurs), ce qui donne lieu à une confusion des genres et à de nombreux abus ? Ou encore une confusion entretenue entre distribution (alimentaire, kits sanitaires, bâches...), et projets de développement ? L'approche communautaire s'avère alors comme un nouveau visage de l'aide pour une population déjà saturée de sigles dont elle ne comprend pas toujours les mandats ni les évolutions.

*

Divers moyens d'accès au pouvoir expliquent donc l'émergence incessante des systèmes mafieux, basés sur une personnalité forte autour de qui des rapports hiérarchisés sont instaurés, et sur une redistribution du pouvoir pour mieux consolider le contrôle du système et du territoire en jeu : redistribution quasi exclusivement à des proches, souvent de la famille (ou avec qui des liens quasi familiaux sont développés). Ces structurations clientélistes du pouvoir se perpétuent quelques soient les niveaux d'échelle : du microsocial au macrosocial.

Les leaders sont à la fois toujours reconnus et contestés, ils sont en perpétuelle redéfinition de leur rôle, tentant de se l'assurer : que ce soit par les armes et la crainte, la manipulation, la légitimité effective (persuader les proches qu'on est la bonne personne et s'assurer une base de soutien), la corruption ou la réversion de biens... Cette image désenchantée de la politique –car c'est bien un rôle politique que possèdent la plupart de ces personnes qui sont amenées à gérer des quartiers ou groupes de population- est issue de l'absence de pacte de solidarité et de la quête incessante de survie personnelle.

On notera encore une fois que ces émergences de leaders ne sont qu'une reproduction de ce qui se passe à tous les niveaux dans la société haïtienne (et même au niveau national). L'accès au pouvoir par l'assurance, la promesse, ou la démagogie, a ceci dit un fort coût social : en effet, les personnes sont déçues de voir que tous les espoirs portés en une personne qui les représente, qu'elle soit élue ou non, n'ont pas été satisfaits. Cela provoque donc un désintérêt envers ceux qui ont un rôle politique, et envers toute action commune : pourquoi continuer de garder espoir et confiance en l'autre quand tout prouve qu'on ne peut compter que sur soi-même ?

RECOMMANDATION NUMERO IV : L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION RECIPROQUE POUR EVITER LES MANIPULATIONS

Beaucoup d'ONG sont allées dans les camps ou les quartiers en pensant qu'elles allaient rencontrer « une communauté ». Or, que des personnes habitent dans le même lieu ou que leur quartier renvoie à l'extérieur une identité forte ne signifie pas que l'ensemble forme une communauté ! Comment prendre en compte les populations dans un milieu urbain où la trame sociale est éclatée ? Et comment éviter les tentatives de confortation ou de captation du pouvoir, et minimiser celles de manipulation ?

À Port au Prince, où la notion de communauté existe difficilement, l'uniformité du discours sur le rôle de l'ONG, son mandat, et sa méthode, est primordiale, ainsi que son appréhension de l'ensemble du milieu concerné, et non des « leaders écrans ».

Il est en effet important de connaître la diversité des structures sociales au sein de la zone, la multiplicité des acteurs « communautaires », etc. En parallèle de cette découverte du terrain d'action, l'ONG doit se faire connaître par un discours clair et unifié afin de marquer sa neutralité envers les divers acteurs, d'explicitier son projet, et d'éviter de futures manipulations. Enfin, elle ne doit pas oublier que Haïti est traversée de projets multiples et que le « terrain » a déjà eu une

histoire « humanitaire » : on ne peut faire comme si on est les premiers à intervenir dans un endroit et à y mener un travail d'approche communautaire. En outre, « la perception de l'ONG est étroitement mêlée à la perception de l'étranger »⁴¹ : l'éclaircissement sur le rôle de chacun et l'enjeu des équipes locales doit donc être très valorisé, afin de ne pas s'inscrire dans la dichotomie « Haïtiens « bénéficiaires » / étrangers aidant » qui est aujourd'hui très critiquée en Haïti, même si elle reflète une certaine réalité : celle du rapport de pouvoir intrinsèque à l'aide.

Certaines ONG ont eu des problèmes liés au manque de circulation de l'information : tantôt, la population ne comprenait pas le rôle de l'ONG, ce qui donnait lieu à des tensions ; tantôt, c'est au sein de l'ONG que la communication ne fonctionnait pas, ce qui donna lieu à des erreurs de jugement, à des informations obtenues trop tard, à des remises en question trop tardives... Dans l'approche communautaire, le terrain doit « dicter » l'orientation prise par le projet et l'information doit donc parfaitement circuler, au sein du quartier comme de l'ONG. Elle permet aussi de tenter de réduire les risques de captation de l'aide, laquelle semble être structurelle en Haïti.

L'approche communautaire demande donc beaucoup de souplesse et d'adaptabilité et l'écoute attentionnée de la remontée de l'information (de la base vers la direction) : or, la structure trop rigide des ONG n'est pas toujours ouverte sur ce fonctionnement.

❖ Descriptif de la recommandation

- La plupart des ONG mettent en place des évaluations de terrain *avant* l'intervention, ce qui a le double avantage de préparer l'arrivée de l'ONG (du point de vue des locaux) en informant sur ses désirs et objectifs, mais aussi de « saisir » l'atmosphère et les enjeux du quartier pour préparer l'intervention (du point de vue du personnel humanitaire). Cette étape, pourtant fondamentale, est parfois effectuée trop rapidement (par exemple : une seule organisation d'un « focus groupe »). La capitalisation des expériences déjà menées sur le terrain mérite aussi beaucoup d'attention : faire le bilan sur ce qui s'est passé avant, de ce qui a été fait, de ce qui a fonctionné ou pas, et saisir la perception du travail des ONG en général par la population.
- Lors de tout ce processus de connaissance du terrain pour l'ONG, et de l'ONG ainsi que de son projet pour la population, une grande attention doit être portée sur le discours : il doit être accessible, clair, et uniforme. Si l'ONG ne sait pas quoi répondre sur un sujet précis, mieux vaut retarder la réponse après concertation au sein de l'ONG que répondre de manière ponctuelle, ce qui crée une cacophonie à partir laquelle des mésententes peuvent s'effectuer. De même, être très clair sur les sujets qui peuvent provoquer par la suite des tensions : l'ONG va-t-elle apporter des biens directs à la population (abris / soins / nourriture) ? Y aura-t-il une redistribution d'argent, et qui sera payé ? Chacun doit comprendre à qui il a à faire, ce qui va être mis en place, et pour qui. L'information et la communication, ainsi que la visibilité pour l'identification de celui qui amène le message, doivent être privilégiées : cela évitera par exemple les tentatives de manipulation et l'incompréhension face à un projet méconnu et attribué à de mauvais acteurs. D'ailleurs, gare à la confusion des genres : même bien explicitée, l'approche communautaire peut se retrouver au cœur d'enjeux qui peuvent bouleverser le projet. Ainsi, « ne pas associer dans le même programme des activités à forte redistribution directe sur le terrain (CFW, distribution) à une approche dite « communautaire » »⁴².

⁴¹ Le « Blanc » porte en lui une charge symbolique, terreau de toutes les frustrations et de toutes les attentes », in Solidarités international, *L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince*, document interne, avril 2012, p 17.

⁴² Solidarités international, *L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince*, document interne, avril 2012, p33.

- Ce travail préalable à l'intervention de l'équipe d'approche communautaire demande du temps, mais est essentiel pour le bon déroulement du projet mis en place par la suite, car cela permet de bien connaître le terrain d'action et d'être connu. De plus, les éventuelles manipulations et « oublis » d'une population au dépend d'une autre sont évités. Les « comités », s'ils sont parfois légitimes, ne se sentent pas non plus court-circuités si, dès son arrivée, l'ONG ne les considère pas comme les uniques interlocuteurs. Chacun doit se sentir participer au projet / le faire avec l'ONG, et non se sentir « récipiendaire » d'un projet fait « au dessus » d'eux. En outre, l'approche communautaire doit se faire à l'échelle de la population, donc il est difficile de savoir ce qu'on va faire / obtenir d'avance. Il ne faut pas imposer un projet pour qu'il soit accepté, mais faire le projet avec les gens ; faire une cohérence entre l'idée de départ et la réalisation. L'ONG doit alors avoir un rôle de facilitateur.
- Le pouvoir dynamique est complexe : le chef est religieux, moral, politique... Il faut prendre en compte des multiplicités de rôles dans une même personne.
- L'approche communautaire doit être perpétuellement traversée de remontées et de descentes d'informations. Comme cela est beaucoup mis en place en Haïti depuis le séisme, un centre de « remontée des plaintes » doit être instauré afin qu'à tout moment, la population puisse s'exprimer : ce bureau doit être aussi un lieu de présentation du projet, de rencontre, de concertation, d'expression des perceptions réciproques, etc. Mais il faut faire attention à ne pas tout gérer à distance (surtout quand les problèmes sont remontés par téléphonie mobile à une équipe recrutée uniquement pour cela). En effet, de nouvelles modalités d'intervention ont été développées à grande échelle, comme les transferts d'argent par téléphonie mobile. Ce système est susceptible de couper toutes relations directes s'il n'est pas accompagné d'une présence en parallèle sur le terrain auprès des populations. Il est très facile par ce système de tout gérer à distance, sans présence physique, or on sait que suite à une catastrophe ou lors d'un conflit, la relation / l'échange est tout aussi importante que l'aide elle-même. Ainsi, l'approche communautaire doit être constamment appuyée sur et renforcée par un contact direct et une présence quotidienne assurant le lien tangible entre la population et l'ONG : les espaces d'échange sont essentiels.

La notion de pouvoir est donc intrinsèque à celle d'approche communautaire, dans une société où l'émergence des leaders est favorisée. Pour prendre en compte le dynamisme et les évolutions locales, l'information et de la communication sont primordiaux.

4. S'adapter à des mobilisations communautaires fluctuantes

Selon une étude sur l'approche communautaire, « la communauté désigne [...] ce qui est commun aux membres d'une collectivité particulière ; elle repose sur des solidarités ou soudures sociales. Ces solidarités ont deux sources : les valeurs et les intérêts. Ce sont les deux manières pour un être humain de tisser son appartenance à une communauté »⁴³. Cette valeur et cet intérêt ne sont-ils pas, en Haïti, ce qui fait survie plus qu'appartenance ?

En Haïti, les communautés sont mobilisées en fonction des besoins, de manière que l'on pourrait qualifier « d'opportuniste ». Ainsi, un acteur rejoindra telle ou telle communauté seulement s'il sait qu'il peut en obtenir un avantage direct. Il fera appel à des représentants communautaires seulement s'il est dans une démarche revendicatrice, notamment auprès des représentants des « comités de quartiers » : ces derniers seront très investis quand ils font le relais entre une ONG et les déplacés (notamment lors de la sélection des familles concernées par un projet de relogement), ou quand il s'agit d'asphalter une route, ou de nettoyer les canaux d'évacuation des eaux et des déchets qui posent un réel problème aux habitants et qui nécessitent l'appui des comités pour mettre un œuvre un projet améliorant les conditions collectives... et individuelles.

Ces mobilisations temporaires, toujours motivées, expliquent d'une part la nécessité à l'implication effective de chacun, du point de vue d'un profit direct et personnel, dans tout projet collectif (notamment de la part d'une ONG), mais aussi d'autre part le manque de représentation de certains comités qui ne prennent sens que par le fait d'un groupe d'acteurs réunis pour un objectif spécial, et qui le reste du temps ne sont pas investis par la population.

Cela explique aussi la grande volatilité dans l'implication communautaire : s'il n'y a pas de satisfaction relativement rapide à son engagement, la personne perd espoir envers cette institution, voire la conteste. Il y a donc division ou convergence des intérêts de la personne et de la « communauté » ou du « comité » qui représente cette dernière, fluctuant au fil du temps et des événements. En outre, chacun se réclame de plusieurs appartenances, et non d'une seule communauté : il y a donc un enchevêtrement de communautés, plus ou moins mobilisées en fonction des nécessités, auxquelles la personne se réfère ou se soustrait.

RECOMMANDATION NUMERO V : L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE NECESSAIREMENT ADAPATIVE : UN ETAT D'ESPRIT PLUS QU'UNE METHODE

L'intervention n'est pas neutre, elle déstabilise, elle peut être au cœur de manipulations ou de tensions, elle peut renverser des leaders ou en imposer d'autres (même involontairement), etc. Or, si une ONG existe pour apporter son soutien aux bénéficiaires, envers qui elle est redevable, cette redevabilité est de fait surtout effective envers les bailleurs. Le bien-fondé de l'approche communautaire doit donc toujours être questionné, sous la perspective des bénéficiaires. Cette adaptabilité est un des fondements d'une approche sur un milieu complexe et évolutif.

❖ Descriptif de la recommandation

- L'approche communautaire interagit avec 3 échelles : les autorités locales (parfois distantes et difficiles à intégrer), la (ou les) organisation(s) ad hoc, avec ses chefs qui se

⁴³ Poupart Robert, Ouellet Jean-Paul, Simard Jean-Jacques, La création d'une culture organisationnelle : le cas des C.L.S.C, Montréal, F.C.L.S.C.Q. et Centre de recherche en gestion de l'Université du Québec à Montréal, 1986, p64.

sont imposés et ses leaders (qui facilitent le contact avec la population et ont une capacité d'écoute, mais avec qui le projet peut bloquer ; et qui ne représentent pas toujours toute la population), et la population (mais qui parfois ne se sent pas intéressée par le projet / pas légitime envers lui). Il est souvent difficile d'intégrer un milieu-système, avec une histoire et un dynamisme social à chaque fois particulier : ainsi, cela demande à l'ONG d'être dans une attitude à la fois très ferme sur ce qu'elle propose, et en même temps très souple et de perpétuelle négociation / explication envers chaque acteur.

- Il arrive que les personnes qui travaillent dans le quartier, notamment les leaders, se sentent mécontents ou « court-circuités » par l'ONG : ne pas oublier que cette dernière peut être soit utilisée pour conforter un pouvoir particulier, soit dénigrée car elle « s'oppose » à ce dernier. Il faut donc essayer de se passer de ces acteurs forts, en basant l'approche à partir de critères plus neutres et diversifiés. Mais il ne faut pas se couper d'eux, car ils ont souvent une forte influence et une capacité mobilisatrice importante (comme on a pu le voir à Corail).
- La notion d'approche communautaire pousse à remettre en cause ses présupposés et ses modes de fonctionnement. De plus, la simple intervention de l'ONG rentre dans un rapport de pouvoir : il y a ceux qui « apportent », et ce qui « reçoivent ». Intégrer les envies des populations à un programme et réadapter ce dernier demande beaucoup de flexibilité perturbant, parfois, le personnel humanitaire. C'est ce qui pousse Solidarités International à recommander l'intégration d'un « module de philosophie humanitaire sur la thématique « pouvoir et éthique » dans la semaine PAD⁴⁴ générale »⁴⁵.
- Les personnes qui font partie de l'équipe font cela souvent pour la première fois. Malgré les formations, réunions et réadaptations au coeur du programme, elles peuvent commettre des erreurs, ou être prises dans des jeux de pouvoir éventuellement dangereux. Le fait qu'il n'y a pas de « recette » pour l'approche communautaire signifie aussi que parfois, cela ne « prenne » pas... De plus, les équipes peuvent parfois être confrontées à des problèmes d'ordre collectif ou individuel : si elles se font repousser d'un quartier, si quelqu'un se sent mal à l'aise face à la misère... Elles doivent pouvoir exprimer leurs propres ressentiments, craintes ou problèmes à l'ONG, mais aussi pouvoir donner leur avis sur ce que demande l'ONG à l'encontre des réalités du terrain.
- En outre, « on s'inquiète du manque d'expérience des personnes qui entreprennent certaines de ces tâches. Il y a aussi le risque sérieux de faire naître dans la communauté l'espoir que des mesures vont être prises pour régler les problèmes prioritaires identifiés dans ces études communautaires alors qu'en l'absence de fonds leur application reste incertaine »⁴⁶.

Ainsi, si la notion de « communauté » en milieu urbain est à la fois éclatée, fluctuante et fortement liée aux relations de pouvoir, qu'en est-il des regroupements communautaires officiels ou administratifs ?

⁴⁴ PAD : préparation au départ.

⁴⁵ Solidarités international, L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince, document interne, avril 2012, p32

⁴⁶ Ian Davis, Quelle vision de l'avenir pour l'hébergement en abris et le logement en Haïti ? Brèves observations sur l'état d'avancement de la reconstruction en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Document de synthèse, ONU-Habitat, novembre 2011, p6.

5. « Communautaire » et « communauté » : qu'en est-il vraiment ?

5.1. En milieu rural, des communautés de fait

L'*abitasyon* (habitation : terme issu des temps où, dans les plantations, les esclaves habitaient entre eux) est la base minimale de la territorialisation haïtienne. Au dessus, on parle de « localité » puis de « zone ». Dans le langage administratif, l'*abitasyon* appartient à une « sous-section » d'une « commune » : cela peut désigner soit un découpage administratif sur une zone agricole donnée, soit une localité ou un assemblage de *lakous* qui forme une localité... Le terme *abitasyon* recouvre donc, aujourd'hui, plusieurs réalités d'ampleur et de configuration diverse.

Dans l'imaginaire général, une *abitasyon* regroupe au moins une école, une église, et une *gaguerre* (arène de combat de coqs). Les *abitasyon*s sont très espacées en Haïti, elles comprennent plusieurs familles et sont de taille très variable. Ces agglomérations de petites entités forment une seule communauté de personnes qui, selon Anglade, sont liées "par ces liens de territorialité qui s'expriment autant au niveau de la production et de la commercialisation qu'au niveau des activités sociales et culturelles"⁴⁷ : des membres de la même parenté, des voisins, des personnes tenues par des liens de dépendance économique... Il y a donc un aspect social qui prime sur un aspect spatial, et qui est consolidé par un aspect symbolique unifiant la communauté (notamment les *loas* (esprits) qui sont hérités et respectés d'une génération à l'autre dans l'*abitasyon*).

L'espace entre les *abitasyon*s préserve aussi les conditions de survie économique, et d'entente pour préserver l'équilibre local. En effet, chaque *abitasyon* veut être, non indépendante, mais autonome : issue d'un héritage colonial, cette forme de communauté reproduit un mode de fonctionnement que l'État n'a jamais fédéré. Quand, au sein d'une *abitasyon*, quelqu'un veut s'émanciper et avoir un rôle plus actif et moins soumis au chef du *lakou* qui a souvent autorité morale sur les habitants de l'*abitasyon*, il part fonder une autre communauté non loin. Il dispose d'ailleurs pour cela, parfois, de lieux de concertation au sein du *lakou* général de l'*abitasyon*. C'est pourquoi il y a une création perpétuelle de petites communautés (église / école) qui, quand elles perdurent, portent les dénominations de « en haut » et « en bas ». Ces noms n'ont donc pas une origine géographique, mais sont issus des fractions communautaires. Cependant, cette multiplication des *abitasyon*s pose aujourd'hui problème car l'espace, divisé en de trop nombreuses parcelles et autorités, est saturé. Cela permet aussi de prendre conscience que en milieu rural, il y a *des* leaders, jamais *un* leader.

En outre, les *abitasyon*s entrent souvent en concurrence pour le terrain, ou même pour le prestige. Cela pose de véritables problèmes quant à l'administration du territoire : ainsi chaque *abitasyon* souhaite posséder sa propre école, ce qui empêche les regroupements dans une grande et unique école locale géographiquement centrale. La question se pose également pour l'installation d'un dispensaire de santé, pour lequel chaque *abitasyon* se disputera. Placer une infrastructure dans une zone devient donc compliqué, car la « rationalité géographique » ne prime pas pour chaque communauté présente.

De plus, les communautés rurales sont mouvantes. Elles sont multidimensionnelles : elles peuvent se regrouper autour de l'unité de base (la famille), autour du marché, ou autour d'une cérémonie religieuse... Ceci dit, les *abitasyon*s se fédèrent souvent autour d'un « carrefour »⁴⁸ dans lequel on trouve les marchés hebdomadaires : ce sont les centres réels de l'assemblage des communautés locales⁴⁹.

⁴⁷ Anglade, Georges, L'espace haïtien, Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1974, p211.

⁴⁸ À noter que le carrefour a un sens symbolique fort, très attaché au vodou.

⁴⁹ Georges Anglade, Eloge de la pauvreté, Montréal : ERCE Etudes et recherches critiques d'espace, 1983

5.2. La création des « communautés administratives » : des choix politiques dépassés

Des instances pour représenter les communautés ont été créées dans le cadre de la décentralisation prévue par la Constitution de 1987 par François Duvalier⁵⁰, et qui s'appliqua une dizaine d'années plus tard : il fallut alors effectuer un découpage administratif « à la recherche du cadre idéal "de regroupement, de mobilisation et de participation de la population⁵¹" dans une perspective de développement »⁵².

Le territoire fut ainsi divisé en neuf départements (aujourd'hui dix), subdivisés en arrondissements, puis en communes composées de quartiers, et de sections communales autrefois dénommées « sections rurales ». Un flou définitionnel et juridique s'effectue au niveau du terme « commune » qui désigne soit des villes, soit des regroupements de villages. Les sections communales sont de taille variable et divisées en sous-sections : ce sont donc ces structures qui sont au plus proche des préoccupations de la population⁵³. Chaque section communale était animée par un comité de section et un « conseil d'action communautaire ». À noter que face à ces structures issues d'une volonté politique dictatoriale, s'opposaient de petits « groupements » souvent soutenus par des églises : c'est là que des modes de résistance au pouvoir se mettaient en place⁵⁴. Aujourd'hui, si les conseils communautaires ont été dissous, l'idée persiste et se retrouve sous de nouvelles formes.

En 1962, Duvalier avait déjà instauré les CASER (Conseils d'Administration des Sections Rurales, transformés ensuite en CASEC : Conseils d'Administration des Sections Communales, dont les membres sont élus au suffrage direct) qui, selon le code rural, avaient pour but de se rapprocher des « communautés ». Mais ces CASER étaient instaurés en parallèle de structures politiques, les Conseils Communautaires, et ces deux institutions s'entremêlaient – quand elles ne se contredisaient pas. Ces structures disparurent en 1995, avec la fin des « chefs sections » qui étaient des militaires non élus et qui se voyaient reprocher leurs abus de pouvoir et gestion personnelle des territoires.

Il fallut attendre 1997 pour que les CASEC prennent une réelle importance et jouent enfin leur rôle, car les représentants des autres divisions administratives n'avaient pas de responsabilité définie dans la gestion communautaire⁵⁵. Si, pour Michèle Oriol, cette tendance à la décentralisation permettait de rapprocher les appareils nationaux du peuple, mais surtout le peuple d'un État dont il était le corps, elle remarqua vite que les structures de base étaient des

⁵⁰ Constitution de la République d'Haïti, 29 mars 1987, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps, 1991, Titre I, Chapitre II : articles 8 à 9.1 « Du territoire de la République d'Haïti ». La constitution haïtienne est disponible en ligne sur le site <http://www.haiti-reference.com>

⁵¹ Gratia, Vers l'adoption d'une loi fondamentale en matière de décentralisation, in *Le Nouvelliste*, édition du jeudi 19 septembre 1996, Port-au-Prince, p 9.

⁵² Dorner Dominique, La Décentralisation en Haïti, Bulletin de l'APAD 15, 1998, p3.

⁵³ Il existe aujourd'hui 10 départements, 41 arrondissements, 133 communes et 565 sections communales.

⁵⁴ Ces formes de résistance politique sous couvert d'une autorité religieuse font penser à la théologie de la libération qui avait lieu au même moment en Amérique Latine.

⁵⁵ Sanon, Nixon, Diagnostic des potentialités et vulnérabilités du milieu naturel à la commune de Gressier face à la pression démographique liée à la périurbanisation de Port-au-Prince (Haïti) comme base d'une planification du développement de son habitat, mémoire de Diplôme d'Études Approfondies de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), 2006, p9. L'auteur rajoute : « Aujourd'hui, « dans les chefs-lieux de département siègent les délégués départementaux (représentant de l'exécutif), et les directions départementales des ministères. Au niveau des arrondissements se retrouvent les vice-délégués de l'exécutif, et les districts ministériels. Les communes sont dirigées par les maires usuellement appelés « magistrats communaux », alors que chacune des sections communales est dirigée par un Conseil d'Administration de Section Communale (CASEC) ».

« interlocuteurs privilégiés de l'aide internationale et [...] institution nationale par excellence pour la démocratie et le développement »⁵⁶. Les CASEC furent agrémentés d'une Assemblée des Sections Communales (ASEC), dont « la participation veut dire que la population surveille la gestion des administrateurs et dit son mot dans les décisions engageant les collectivités. Seules les assemblées peuvent constituer les yeux, les oreilles et la voix de la population aux différents niveaux de l'Administration Publique. (...) Ce sont elles qui vont garantir une bonne utilisation des biens publics (sans accuser les élus) ; ce sont elles qui vont permettre à la population de participer à la planification nationale ; ce sont elles qui vont barrer la route de la magistrature aux mauvais éléments »⁵⁷ : CASEC et ASEC sont censés s'équilibrer entre eux et éviter les abus, tout en permettant une approche communautaire des lieux.

Ces systèmes complémentaires peuvent faire penser que la section communale figure comme un laboratoire de la démocratie... sauf que beaucoup de ces sections communales sont critiquées car elles ne s'appliquent pas à des communautés réelles. Notamment, les sections communales basées sur les *abitations* ne renvoient-elles pas au découpage colonial du territoire, de manière arbitraire et sans rompre avec lui ? et quelle est leur légitimité quand les *abitations* sont toutes diverses, mêlant parfois plusieurs niveaux communautaires ?

« Il y a effectivement un fossé [...] entre ces unités de base administrativement reconnues et les collectivités réelles dans lesquelles vivent les ruraux haïtiens »⁵⁸. « Le découpage territorial, héritage du passé colonial, ne tient pas compte, de nos jours, du poids démographique et du niveau d'activité des entités territoriales. Ainsi, faute d'une véritable organisation hiérarchique du territoire, certaines sections communales, par exemple, débordent largement le cadre communal ; certaines entités territoriales qui, théoriquement, sont au niveau hiérarchique inférieur possèdent un poids démographique et économique supérieur à celles supposées de niveau hiérarchique supérieur »⁵⁹.

Aujourd'hui, les CASEC sont gouvernés par un « chef section » élu, un maire et un petit collectif de personnes dénommées « aides CASEC » ou « aides chef section » : ces gens sont « bénévoles » (ils ne sont pas payés, mais gagnent en prestige, en rémunérations en nature, etc). Ils sont répartis sur tout le territoire (50 à 150 par section communale) et règlent les petits conflits, notamment ruraux⁶⁰. On peut donc dire que l'informel fait passer la gouvernance : ce vaste corps, « invisible » et non reconnu par l'État, est pourtant une de ses mains les plus efficaces.

Qu'en est-il du découpage territorial en milieu urbain (communes, quartiers et sections communales) ? On retrouve les mêmes décalages entre les réalités et les définitions administratives : « les quartiers urbains comme entités, bien que pourvus d'un fondement géographique et sociologique, n'ont aucune valeur légale. Leurs limites ne sont pas définies et il n'y a aucune structure territoriale pour les gérer. Aucune structure administrative spécifique autre que la Mairie et les délégués n'a été prévue dans les villes. Le terme d' « autorités communautaires » paraît en ce sens impropre légalement »⁶¹. D'où l'émergence d'associations nées dans les années 1980 / 1990 qui, si elles sont légales, n'ont aucun mandat juridique quant à leur rôle dans la gestion urbaine.

⁵⁶ Oriol Michèle, Guerrier Pierre-André, Saint-Lot Danielle, Les collectivités territoriales entre 1991 et 1993, L'Imprimeur II, Port-au-Prince : PIRE, 1994, p2.

⁵⁷ Elie Jean Rénol, La participation menacée, in Haïti en Marche, V (6), Miami New-York Boston Montréal Port-au-Prince, 1991, p14.

⁵⁸ Dorner Dominique, La Décentralisation en Haïti, Bulletin de l'APAD 15, 1998, p7

⁵⁹ Sanon, Nixon, Diagnostic des potentialités et vulnérabilités du milieu naturel à la commune de Gressier face à la pression démographique liée à la périurbanisation de Port-au-Prince (Haïti) comme base d'une planification du développement de son habitat, mémoire de Diplôme d'Études Approfondies de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), 2006, p9.

⁶⁰ C'est à dire essentiellement des conflits fonciers et des conflits liés au bétail divaguant.

⁶¹ Richener Noël, Renforcement des communautés dans la gestion environnementale des quartiers à Bristout-Bobin : la problématique du statut légal dans la gestion territoriale urbaine, in Lettre de l'Observatoire d'Haïti – Groupe URD, octobre 2012.

Dans une étude menée en 2011 à travers des quartiers défavorisés situés dans divers points urbains de la région du Sud (soit les quatre départements du Sud Est, du Sud, des Nippes et de Grand'Anse), il est constaté que seulement 12,4% des personnes interrogées disent faire partie d'une association. Pourtant, ces associations sont un des cadres normatifs de la participation sociale⁶², car elles définissent des objectifs et permettent la mise en place de réseaux de connaissance avec des projets communs. Dans les quartiers traversés à Port-au-Prince, ces associations sont soit synonymes de « comités » (qui sont déclarés officiellement comme des « associations »), soit principalement orientées sur des activités de loisir (associations de football en particulier).

Or, de nombreuses ONG interviennent en Haïti. La plupart d'entre elles, face aux difficultés à travailler dans les régions et quartiers urbains, ont cherché à y trouver des interlocuteurs capables de faire le lien avec la population locale. C'est pourquoi, et particulièrement dans les villes, les « comités de quartier » institutionnalisés ont été mis en avant. Mais ces comités et centres ont souvent été soit directement façonnés par des acteurs extérieurs, soit en fonction des attentes de ces acteurs. Ils se sont progressivement imposés et sont devenus des acteurs incontournables, que l'on rencontre systématiquement dans les zones urbaines. Pourtant, sous leur forme actuelle, ils n'existaient pas auparavant (l'émergence de ces comités a été progressive, à partir des années 1990), et leur nombre s'est multiplié récemment, notamment car l'enjeu de l'interaction avec les ONG est devenu primordial en Haïti. Les ONG et leur fonctionnement ont donc été intégrés dans les modes locaux de gestion du pouvoir, avec des structures communautaires favorisées mais peu contrôlées.

Ce mouvement s'est spectaculairement accru suite au séisme de janvier 2010, par le biais de « comités » émergeant sans cesse, et peut s'illustrer par la création des Centres de Ressources Communautaires (CRC)⁶³ dans le contexte de la composante 3 du Programme d'appui à la reconstruction, pour valoriser les communautés. Les CRC sont devenus progressivement des structures « idéales » (et idéalisées) de relais de la population censées répondre au schéma : quartier → CRC → ONG / gouvernement.

Les CRC sont les relais à l'échelle du quartier d'Agences techniques locales (ATL) qui sont implantées à l'échelle communale. Ils ont divers rôles, parmi lesquels la facilitation du dialogue entre les leaders communautaires et les acteurs engagés dans la reconstruction (État, ONG, etc). Ceci dit, leur impact est surtout technique, et ils ne se sont toujours pas imposés comme de véritables relais entre la population et la mairie au niveau des revendications et nécessités locales, notamment quant aux questions de l'insertion des quartiers dans la vision d'une gestion urbaine élargie.

*

Pour résumer, on peut donc dire que les « communautés administratives » et les « comités » que l'on rencontre aujourd'hui à travers tout Haïti sont, pour la plupart, issus directement de projets d'organismes d'aides internationaux ou créés en fonction de ces organismes, et ce particulièrement en milieu urbain. Ils se sont ainsi imposés dans le paysage jusqu'à se systématiser lors des actions avec des personnes extérieures aux quartiers, et à s'institutionnaliser comme les CRC. Certains ont donné lieu à des projets effectifs dans la durée, tels que les « komite dlo » mis en place par le GRET⁶⁴.

⁶² Charlier Doucet Rachelle, Gilles Alain, Regards sur la violence : Résultats d'enquête, 2012.

⁶³ Création conjointe entre Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale (MICTDN), avec l'appui d'ONU-Habitat, et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). <http://www.mpce.gouv.ht/presentationmict.pdf> et http://www.onuhabitat.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=223&Itemid=235.

⁶⁴ Le GRET est présent depuis longtemps en Haïti. Un des projets datant de 1995 et renforcé depuis 2010 est de permettre l'accès à l'eau potable parmi les quartiers pauvres, en partenariat avec la Centrale autonome métropolitaine d'eau potable (Camep). Ce système se base sur la distribution d'eau par bornes-fontaines publiques

Il faut en outre se rappeler que parfois, l'informel prend forme de donnée « officielle » (par exemple, quand une fontaine publique a été appropriée par quelqu'un). Ces subtilités informelles ne doivent pas bloquer l'ONG qui ne peut « réécrire » certains processus historiques effectifs : les dynamiques de pouvoir sont complexes en Haïti, elles oscillent entre le système officiel, le système effectif, et le système informel. Or, certains de ces pouvoirs préexistent avant l'arrivée d'une crise ou d'une ONG, d'autres évoluent en présence de cette dernière, d'autres enfin (souvent) sont façonnés par elles⁶⁵...

Ces « communautés » façonnées dans les milieux urbains n'ont pas l'historicité de celles issues des milieux ruraux. Cela les précarise et donne lieu à des dispersements dans leurs objectifs ou à des tensions. Elles restent toujours dépendantes de ceux qui les organisent plus que d'une contrainte générale, car il n'y a pas de pression sociale constante sur la communauté citadine. En outre, elles sont au cœur d'enjeux qu'il est nécessaire de considérer avec lucidité, car ils permettent de comprendre les avantages ou tensions qui peuvent naître de ces plateformes.

RECOMMANDATION NUMERO VI : LE LIEN AVEC LES INSTITUTIONS OFFICIELLES : QUAND LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF NE CORRESPOND PLUS AUX REALITES DE TERRAIN

L'ONG ne se substitue-t-elle pas aux municipalités ? Y a-t-il renforcement du pouvoir local ou court-circuit ? L'ONG ne doit pas structurer, construire ni détruire les institutions officielles. Le risque est que ces dernières se désengagent totalement de leur rôle car « une ONG est là »... Le travail de l'ONG ne doit pas remplacer celui des instances officielles et, si ces dernières ne sont pas présentes, elle doit dans la mesure du possible rester en contact permanent avec elles et tenter de créer un lien entre elles et le quartier. Les instances officielles doivent savoir ce qui se passe, même si elles semblent se désintéresser.

Il faut enfin noter ce paradoxe : la notion d'approche communautaire s'institutionnalise de plus en plus et est intégrée à presque tous les projets, notamment ceux en collaboration avec le gouvernement, particulièrement en créant des structures communautaires. Or, n'est-ce pas l'inverse qui devrait s'effectuer : ces structures communautaires qui devraient s'appuyer sur le gouvernement ? En outre, le cercle vicieux dans lequel l'État n'étant pas présent → les leaders émergent et sont valorisés, remplaçant plus ou moins légitimement les instances officielles → ce qui délégitime encore plus le gouvernement, ne doit pas être renforcé par l'approche communautaire.

❖ Descriptif de la recommandation

- Tenter de relier le quartier avec les services publics, par exemple en étendant la zone de ramassage des ordures : mais pour cela le quartier doit être reconnu comme part entière d'une entité plus large (le problème est accentué avec les camps), et le Ministère des travaux publics, transports et communication (MTPC), doit voir ses moyens et ses capacités d'organisation multipliés.
- Inciter à l'inclusion des associations et des comités dans l'aménagement général de la zone, en rapprochant au maximum des instances décisionnelles des quartiers de la commune auxquels ils appartiennent.

payantes, alimentées par le réseau public en constante élaboration, et gérées par des comités de quartier, ont été développées. Ces "komite dlo" impliquent et renforcent les capacités locales et la participation de la population, et sont devenues des structures essentielles des quartiers dans lesquels elles sont implantées, notamment dans le relais avec les acteurs internationaux : <http://www.gret.org/les-pays/representations/haïti/>.

⁶⁵ Le leader communautaire « appartient et évolue dans le système urbain informel, mû par les mêmes intérêts et logiques individuelles de survie que les populations affectées par la crise. Penser la population demande donc de développer une vision systémique » et dynamique, Solidarités international, L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince, document interne, avril 2012, p20.

- Le découpage du territoire Haïtien et sa législation sont basés sur la constitution de 1987. Or, cette législation est aujourd'hui dépassée, notamment avec l'accroissement de la population urbaine. De fait, les associations ou communautés n'ont pas de légitimité officielle de gestion territoriale, alors même que les communes et municipalités sont dépassées face à la croissance de leur zone de prérogative, ou que d'autres espaces sont en dehors de toute considération urbaine ! Les quartiers existent donc, avec une vraie unité territoriale et une identité spatiale, mais aucune structure légale ne peut les gérer, et les associations ou communautés n'ont ni les moyens ni le mandat pour s'imposer sur la scène administrative haïtienne. On a donc souvent soit le cas d'une mairie qui ne veut s'occuper de certaines zones (comme à Bristout-Bobin), soit le cas de zones qui « n'existent pas » ou seulement partiellement aux yeux des communes avoisinantes (comme Canaan). Il est donc « indispensable de donner force légale aux décisions que les communautés, pourvu qu'elles soient réellement représentatives, vont se donner elles-mêmes [...] Donner une forme légale aux communautés dans la gestion environnementale des quartiers constitue un pas dans un processus visant à consacrer le quartier comme une division administrative de la ville »⁶⁶. Cela éviterait aussi que la population et le dispositif humanitaire ne gèrent un quartier en dehors de toute structure légale, et créerait un intermédiaire gestionnaire de plus dans le découpage territorial, apte à faire un relais entre la population et la mairie locale afin de mieux gérer l'espace urbain. Les quartiers concernés, anciens ou nouveaux, seront aussi insérés dans les projets urbains et concernés par des décisions étatiques transversales à tous les niveaux de la société et du territoire. Mais ces efforts doivent être incitatifs et ne peuvent s'effectuer, ponctuellement, à travers quelques zones où les ONG sont investies (comme celles où on trouve des CRC ou le nouveau quartier de Ti Cajou), au dépend d'autres abandonnées des préoccupations gouvernementales comme humanitaires (comme Canaan). Si cette recommandation a une visée réformatrice, elle doit être incitative pour les responsables haïtiens mais ne peut être le fait de groupes de solidarité qui ne sont pas là pour « faire à la place de » ou pour créer de manière exogène des structures que l'État haïtien devrait mettre en place.

- Comment faire pour délimiter le périmètre d'intervention dans un milieu urbain où le quartier n'est pas une entité administrative ? Il faut tenter d'éclaircir les différences éventuelles entre les camps et les quartiers, au niveau juridique mais aussi social, mais aussi au sein de ces derniers. Les dynamismes y sont-ils différents, dans quelles mesures les interventions peuvent s'y adapter en fonction des contextes ? Souvent, les habitants effectuent des différenciations qui ne sont pas connues officiellement entre des zones, pour des raisons historiques, géographiques, mais aussi selon les zones d'influence des leaders... Seuls les habitants peuvent révéler ces différenciations, qui sont parfois en-dehors des délimitations officielles, ou correspondent à d'autres réalités que ces dernières.

⁶⁶ Richener Noël, Renforcement des communautés dans la gestion environnementale des quartiers à Bristout-Bobin : la problématique du statut légal dans la gestion territoriale urbaine, *in* Lettre de l'Observatoire d'Haïti – URD, octobre 2012.

CONCLUSION

Des communautés enchevêtrées

En milieu rural, les structures familiales se reproduisent de manière autonome par rapport à l'État : l'indépendance assure la subsistance, c'est une stratégie de survie. L'informel et la multiplication de structures de solidarité qui gardent la même forme et plus ou moins la même grandeur empêchent la captation de l'un sur l'autre, et donc le pouvoir au détriment de l'autre. Les citoyens sont donc gardés sur le même pied d'égalité.

Face à cet équilibre de survivance, en ville, les bases sociales sont déséquilibrées. Il y a une fragmentation des communautés qui isole les individus. Ces derniers se retrouvent donc dans un enchevêtrement de communautés : la famille est éparpillée, les liens de voisinage mettent du temps à se composer, l'église assure une base mais pas une solidarité... Avec le temps, les réseaux se développent mais sont mobilisés en fonction des nécessités. Les comités en outre, comme on l'a vu, ne « concernent » pas tout le monde. Chacun ne se sent pas forcément concerné ou ne les mobilise qu'en cas de nécessité.

Chaque personne peut donc se revendiquer de plusieurs communautés, en faisant référence à différentes appartenances qui ne sont pas toujours locales (par exemple : la province pour les nombreux émigrés urbains), et dans lesquelles ils sont souvent en marge (par exemple : un comité dont ils connaissent l'existence mais auquel ils ne participent pas). L'intervention dans un quartier urbain doit donc toujours considérer que les communautés sont fluctuantes, parfois superposées dans une communauté d'intérêts, parfois dissociées voire opposées... L'atomisation de la société haïtienne urbaine se ressent donc sur la notion de communauté.

Les communautés, contre-pouvoirs à la dissymétrie de la société haïtienne ou reproduction des inégalités ?

On peut dire que si l'équilibre social de base (rural et familial) a été rompu avec l'histoire récente mouvementée d'Haïti, dispersant les liens de solidarité (notamment à travers les villes) et favorisant les entreprises individuelles, la rupture du séisme a démontré la capacité à l'organisation des personnes. Ainsi, les camps ont vite dû trouver un équilibre qui, même s'il était précaire et basé sur des systèmes mafieux, a donné l'opportunité de faire projet commun, afin de dépasser les problèmes individuels. Si parfois, il y a des liens tendus entre les chefs de comités et les communautés, notamment parce qu'ils n'en sont pas représentatifs, la problématique est différente dans les quartiers où souvent, les responsables sont plus acceptés car il y a une ancienneté au contexte et une historicité au territoire. Les camps, issus dans la rapidité d'une situation de crise, favorisent l'émergence de hiérarchies improvisées mais nécessaires ; mais les quartiers, transformés au fil des ans, proposent une structuration plus contextualisée dans le temps... Les deux sont le fait de stratégies complexes, parfois fédératrices et parfois contestées. Par exemple, à Bristout-Bobin, le quartier a une longue histoire et est composé de nombreuses classes sociales, ce qui lui apporte une diversité gageant de son équilibre. La différenciation des niveaux de vie et la diversité du quartier lui donne une identité forte et des liens de solidarité entre groupes semblables. Mais l'arrivée de déplacés après le

séisme a déséquilibré cet ensemble et cassé le tissu urbain.⁶⁷ À l'inverse, dans le petit camp Mosaïque, spontanément créé après le séisme, les liens d'entraides se sont très vite développés car les personnes se sont retrouvées dans la même situation, au même moment et au même endroit.

Or, les communautés organisées sous formes d'associations ou de comités pallient les manquements de l'État. Elles fonctionnent de manière verticale et hiérarchisées, comme partout en Haïti. Qu'elles soient légitimes ou non, elles donnent un cadre normatif que les institutions ne donnent pas : en assurant la sécurité d'une zone (parfois parce qu'elles détiennent le monopole de la violence), en distribuant des terres (qui ne leurs appartiennent pas), en faisant payer des taxes... Mais aussi en organisant des routes, des relais électriques, en plaidant la cause d'un quartier, etc.

Toutefois, si ces systèmes peuvent paraître parallèles aux structures étatiques, ils sont cependant similaires dans leurs formes. Et surtout, l'État en Haïti semble fonctionner avec comme pré acquis que l'informel prendra le relais de ses décisions. Pourtant, l'officiel doit s'accorder du réel s'il veut fonctionner : il doit prendre en compte tout le secteur informel, ce qui n'excuse pas qu'il le prévoie. De plus, le formel ne pourrait pas fonctionner sans le milieu informel ; lequel revient concrètement souvent à des coûts beaucoup plus chers que l'instauration d'un système formel⁶⁸. L'État compte donc sur l'informel mais, paradoxalement, « laisse faire » ce dernier : il abandonne une part de la société sans laquelle, pourtant, il ne peut survivre. Il y a donc reproduction de systèmes inégalitaires mais aussi complémentarité, voire compensation, des inégalités par le biais des ensembles communautaires.

Les spécificités du milieu urbain

Les structures communautaires rurales de base ont éclaté avec l'arrivée en ville, malgré les tentatives de regroupement autour d'une personne ou d'un endroit d'origine. Ceci dit, une action collective est possible dans un cadre organisationnel, comme la gestion autour de l'eau. Cette association circonstancielle n'est toutefois pas dans un but de « bien commun » mais de « mise en commun d'intérêts privés » : seul, on n'y arrive pas, donc on fait à plusieurs un projet réunissant des intérêts directs et personnels.

En ville, l'idée de « communauté » définie sur un territoire donné, unie et unitaire, et ordonnée de manière collective sous une bannière censée se consacrer au « bien commun », a été créée par l'extérieur d'Haïti. Certains tentent de se conformer à cette image mais la « communauté » n'existe pas comme structure sociale de la société, si ce n'est sous la forme d'« organisations communautaires ponctuelles de base » : sous la direction d'un chef que les gens soutiennent localement et sur une période plus ou moins courte, mais sans aucun processus démocratique ni engagement moral d'entraide et d'échange. Si les « communautés » existent dans les formes évoquées partie II, elles sont très complexes et méritent d'être abordées au cas par cas, avec une analyse approfondie des contextes et de la diversité des acteurs, pour que l'approche communautaire soit effective.

En effet, beaucoup d'organisations sont arrivées en Haïti avec le présupposé qu'il existait des communautés dans les villes, spécialement dans les quartiers les plus pauvres. Par exemple, certains ont considéré que « Martissant est une communauté »... et tentèrent d'aborder leur

⁶⁷ Voir le travail menée par Noël Richener dans le cadre de l'étude du Groupe URD sur « Environnement et Reconstruction : le cas de Port-au-Prince ».

⁶⁸ Par exemple, le système d'achat de l'eau par unités (dont la plus répandue est celle des 18 litres des *bokits*), revient au final à bien plus cher pour les personnes que si l'eau était achetée à une agence étatique qui la distribuerait.

interaction avec Martissant sur cette base. Mais ce n'est pas parce que l'identité d'un quartier est forte, que cela signifie qu'il est composé d'une communauté, ni même de plusieurs communautés. Au contraire, les quartiers sont composés d'entités individuelles qui fédèrent occasionnellement des personnes autour d'elles, mais qui ne s'accordent pas à travers des liens de solidarité. Il y a des « associations », des « comités », plus que des « communautés » : les organisations qui arrivent sur place ne doivent donc pas présupposer que les communautés entendues dans le sens d'ensembles cohérents existent en milieu urbain, afin de pouvoir saisir la complexité des milieux, et s'y adapter au cas par cas.

À défaut de valeurs communes, trop fractionnées et individualisées entre des groupes atomisés, la communauté semble surtout refléter une idée commune de l'intérêt collectif.

L'implication des personnes dans le projet et la reconnaissance de leurs capacités (telles que les définitions citées en première partie nous les mettent en avant) sont donc certes des fondamentaux de l'approche communautaire, mais à condition que les individus et leurs milieux soient identifiés dans leurs complexités et diversifiés. La ou les communauté(s) mise(s) en avant ne doit en effet pas faire oublier l'individu et ses stratégies particulières, qu'elles soient invisibilisantes ou de pouvoir. Sans pouvoir effacer la verticalité du rapport entre l'ONG et les populations, l'approche communautaire doit donc surtout se présenter comme un processus de compréhension et de soutien, plus que de concrétisation « par le bas » de projets envisagés « par le haut ».

*

La notion d'approche communautaire, parfois utilisée systématiquement, demande pourtant beaucoup de précautions. Ne pose-t-elle pas des problèmes à long terme, d'une part parce qu'elle façonne des communautés qui pourtant sont dissoutes en milieu urbain, d'autre part parce qu'elles apportent un pouvoir à des acteurs (de l'équipe de terrain, des comités...) qui ne sont pas toujours légitimes et qui ne sont plus soutenus après le départ de l'ONG ? En outre, la notion de « communauté » en Haïti doit continuer à être interrogée, notamment en fonction des contextes variables : quelles différences entre les communautés dans les camps spontanés, celles des camps formels (créés et consolidés par les ONG), celles des bidonvilles, celles des nouveaux quartiers ou celles des quartiers historicisés ? Il semblerait que les camps issus du séisme aient été le lieu d'une certaine cohésion sociale, que certains considèrent comme « unique » : comme si la « communauté de malheur » liée au séisme face à laquelle un grand nombre de personnes s'est retrouvée en un temps très court avait autorisé la création de nouvelles configurations de vivre ensemble. Ces formes de solidarité inédites pourraient être interrogées à la vue de l'éclatement actuel des camps (fermés, intégrés à des quartiers...), qui les éparpilleraient en désintégrant à nouveau ce qui aurait pu être un fondement constitutif d'un climat social « communautaire » post-séisme.

ANNEXES

Annexe n°1 : Un exemple concret : Canaan, deux parcours de communautés

Canaan se situe au Nord de Port-au-Prince. Avant le séisme, cette zone, en partie dénommée « Titanyen » le long de la route Nationale 1, était quasiment inhabitée. Seules quelques petites habitations parsemaient le territoire, essentiellement le long des routes (Nationales 1 et 3), près des « mines sable », et près de quelques petites églises ou lieux de cultes dont celui, situé en haut d'un *morne*⁶⁹, qui donna son nom à Canaan. Le climat de la zone est très particulier : en effet, situé au Sud des *mornes* de la chaîne des Matheux, il y a peu de pluies et l'espace est qualifié de « désertique » : seuls quelques arbustes y poussent (des cactus parsèment la zone, ce sont les plus adaptés au milieu) et en saison sèche, le sol est déshydraté et le paysage brûlé : la terre, meuble et asséchée, est la plupart du temps aride et poussiéreuse. En outre, la topographie des lieux est dangereuse car la plaine est inondable : en effet, les *mornes* déboisés et asséchés inondent facilement la plaine dont le sol pauvre n'a pas le profil adéquat pour absorber l'eau en surplus. C'est pourquoi cette zone, traversée plus qu'investie, n'a jamais été considérée comme « habitable », ni même réellement exploitable en raison du manque d'eau et de l'absence de nutriments pour faire pousser des végétaux⁷⁰.

C'est pourtant cet espace, élargi jusqu'au Nord de Croix-des-Bouquets, que le Président Préval décida de déclarer « zone d'utilité publique » le 22 mars 2010⁷¹, afin de fournir l'opportunité aux déplacés du séisme de trouver un logement en dehors de la ville qui explosait sous la grande pression foncière accrue par les nombreuses destructions et pertes de logements conséquentes. Le camp de « Corail », créé pour accueillir les déplacés du Golf de Pétienville, a été installé au cœur de Canaan malgré les réticences du gouvernement, mais sur conseils exogènes.

Si certains « pionniers », présentant l'enjeu que pouvait représenter la zone et heureux de trouver un espace libre, s'installèrent dès février 2010 près de la route nationale 1, c'est la déclaration de Préval qui enclencha les grands déplacements de population vers la zone, alors qualifiée de « Canaan » du nom de l'église éponyme. Les gens arrivèrent selon le mode de regroupements familiaux et de voisinage, souvent parce qu'ils avaient entendu dire que la présence à Canaan était autorisée et procurait un accès à la propriété foncière. Beaucoup de personnes investirent aussi Canaan en « aventuriers » : d'abord le chef de famille venait délimiter l'espace sur lequel il voulait s'installer, puis il construisait un abri temporaire dans lequel sa famille venait aménager plus ou moins rapidement. Enfin, certaines personnes vinrent également s'approprier un espace non pas par réelle nécessité, mais par opportunisme : afin d'avoir une maison de grande taille et, même si l'incertitude sur le devenir de la zone prédominait, de s'arrimer dans un espace qu'ils présupposaient (comme l'avenir leur donnera peut-être raison) se transformer en quartier à part entière de Port-au-Prince. C'est pourquoi les profils des personnes rencontrées à Canaan sont très divers : certains sont très pauvres et leur

⁶⁹ Morne : « montagne » en créole.

⁷⁰ Il semble que divers plans de valorisation de ce territoire aient été réfléchis, dont un du consortium d'entreprises de construction Nabatec entamé en 1997 et présenté en 2000. Mais ces plans n'étaient pas en cours de réalisation en 2010.

⁷¹ Décret publié au Journal officiel de la République d'Haïti, « Le Moniteur » numéro 21, le lundi 22 mars 2010, signé par René Préval le Président et Jean Max Bellerive le Premier ministre : « Arrêté déclarant d'utilité publique les propriétés s'étendant de la l'angle de la rivière Bretelle à la route Nationale 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Cocombre ». Ce décret évoque l'expropriation et l'indemnisation des propriétaires de la zone sus-mentionnée sur la présentation de documents attestant de la propriété (article 3, 4 et 5) ; il mentionne en outre que « tous les travaux de construction, de percement de route, de lotissement ou autre exploitation du sol, ainsi que toute transaction ou aliénation immobilière sont et demeurent interdits sur toute l'étendue de l'aire définie » (article 2).

habitat s'en ressent ; certains sont issus de la classe moyenne et ont pu se construire des maisons en blocks rapidement.

Les mois passant, les quelques ONG présentes se retirèrent par manque de perspectives sur le site et parce qu'elles ne savaient si elles pouvaient mener légitimement et juridiquement une action à long terme (donc au-delà du mandat de l'urgence) sur un site indéterminé, et les associations locales prirent le relais dans la mise en place d'installations pour les infrastructures du site (électricité piratée depuis la route, citernes d'eau, etc). Les investissements particuliers accrurent ce mouvement de consolidation du site. Des églises s'installèrent, doublées au bout de quelques mois d'écoles attenantes. De nombreuses aides furent apportées par des églises évangélistes, essentiellement américaines, qui soutinrent des prêtres locaux, vinrent faire des « camps d'été » pour les enfants, etc. Un centre de santé privé, installé dès les premiers temps, s'imposa comme le seul lieu sanitaire de la zone (il motiva certaines installations, car il dispose de scanners ; mais très cher, la plupart des personnes préfèrent aller se faire soigner en ville).

Les personnes s'installèrent, créèrent des petits commerces, aménagèrent quelque peu l'espace autour de routes qui se traçaient de plus en plus (les habitats envahissant les *mornes*), etc. Quelques tentatives d'ordre collectif se sont plus ou moins bien concrétisées : par exemple, grâce à un don d'une ONG protestante allemande et par le biais d'un pasteur très implanté à Canaan, des centaines d'arbres furent distribués aux habitants en mars 2011. Ces arbres à croissance rapide incitèrent les personnes à développer leur petit jardin et Canaan, bien que sur un terrain très sec, a été ainsi « repeuplé » de plusieurs arbres et arbustes qui apportent couleur, fraîcheur, ombre, mais surtout quelques fruits, feuilles ou légumes. Tout près du terrain de foot de Canaan III, un petit restaurant communautaire (nommé « cantine populaire ») fonctionnait par l'achat d'une carte d'accès de 50 gourdes, qui donnait droit ensuite à un repas à seulement 25 ou 15 gourdes, et faisait travailler en tout une demi dizaine de personnes. Mais malheureusement, la tempête Isaac qui traversa Haïti en août 2012 fit envoler la toile de tente du restaurant et tous ces efforts furent réduits à néant. Enfin, diverses tentatives de micro crédit furent lancées mais échouèrent par manque de formation des créanciers, et aussi parce que les débiteurs ne remboursaient pas leurs prêts.

Aujourd'hui, Canaan se partage en diverses zones (Canaan I, II, III, IV, V, Corail, Onaville, Source puante, Village Grâce de dieu... ces dénominations ne sont pas officielles et ne sont pas marquées spatialement, mais permettent aux personnes de se répartir l'espace). Les associations s'y multiplient : ce sont des organisations locales, traversées par une coordination idéalement globale. Ainsi, chaque quartier possède divers niveaux de « communautés », assemblés sous un « comité représentatif », qui coopère avec les autres comités mais qui sert aussi de plateforme avec les intervenants extérieurs pour gérer les problèmes communs (par exemple la municipalité⁷², ou l'intervention éventuelle d'une ONG) : « *on a fait associations pour faire force. On a décidé de faire la paix entre nous avec les associations pour ne pas pour faire la guerre* » dit un interlocuteur. Ces organisations agissent en parallèle et peuvent parfois s'affronter sur des terrains précis, malgré les efforts de coordination. Elles sont aussi souvent contestées et des associations émergent souvent, derrière un leader charismatique qui fédère un groupe pour une cause donnée.

De manière transversale à Canaan, une « Commission présidentielle pour bâtir Canaan » (CPBC) fut créée. Elle entreprit de gérer « tout Canaan » : non plus en distribuant les terres aux nouveaux arrivants, mais en s'imposant comme l'interlocuteur à aller voir au préalable de toute installation dans la zone. Ainsi chaque nouveau venu demande à cette commission où il doit s'installer, et lui reverse une somme d'argent pour les « installations collectives » (routes, électricité, etc). Mais cette commission, qui distribue des papiers factices adossés à d'autres

⁷² Par exemple, lors de la tempête Isaac de 2012, ce sont les chefs de comités qui ont communiqué avec la mairie de Croix-des-Bouquets pour organiser la distribution de kits de premiers secours (avec les moyens de la Digicel). Ainsi, la municipalité passe par les acteurs non officiels pour accéder à un terrain qu'elle néglige pourtant.

légaux (comme le décret de Préval) à chaque personne qui l'a payée, explique ensuite ne « pas être dotée de moyens par le gouvernement » et n'effectue donc aucun des travaux escomptés...

L'étude s'est concentrée sur deux points principaux de Canaan : Canaan III et le camp Mosaïque. Canaan III se situe non loin de la route Nationale 1 et est accessible également par « l'entrée principale » de Canaan (à côté de Corail), le long de la route Nationale 3.

En janvier 2010, la zone était quasi inhabitée. Mais quelques personnes arrivèrent, s'installant là par manque de place en ville suite à la destruction de leur maison. Elles « ordonnèrent » l'espace, principalement en s'appropriant des parcelles et en distribuant les terres. C'est donc à ce moment là, dès les premières semaines et en parallèle de l'intervention de quelques ONG (dont une construisant des « shelters »⁷³), que des systèmes mafieux se développèrent : captation des terres, redistribution de parcelles vendues ou louées mensuellement, tentatives de captation des avantages des ONG, etc.

Certains s'organisèrent en « associations » afin de gérer l'espace sous une représentativité « officielle », ayant pris conscience de l'opportunité qu'offrait le site. Cette tendance au regroupement, qui prit rapidement forme de « comités », avait une double motivation : assurer la survie personnelle et être un mode d'accès au pouvoir, et empêcher que l'espace ne soit trop désordonné en régulant l'afflux des personnes et leur organisation⁷⁴.

Canaan III est aujourd'hui très « urbanisé ». Même si les maisons sont disparates, avec parfois des constructions « en dur » et ailleurs des maisons faites d'assemblages de tôles et de bâches, la population y habite le site comme dans un nouveau quartier. Les gens attirés par Canaan semblent être essentiellement des déplacés du séisme, mais aussi des personnes issues des quartiers les plus pauvres. De plus, comme les actions menées par les associations de solidarité ont été faibles à Canaan, on peut supposer qu'il n'y a pas eu de facteur d'attraction sur cette zone, contrairement à d'autres camps situés en ville où « l'attrait » de l'aide internationale a pu attirer certaines personnes⁷⁵.

Le camp « Mosaïque » était un de ces centaines de camps spontanés créés le soir même du séisme. Situé à Delmas 30a, les habitants du quartier dont les maisons s'étaient écroulées se retrouvèrent sur ce terrain-vague. Réunis suite à une catastrophe, alors qu'ils ne se connaissaient pas, les habitants de Cité Mosaïque s'organisèrent afin de disposer de latrines partagées, d'un espace à l'eau, etc. Nécessité fit solidarité.

Les déplacés acceptèrent, dans un consensus silencieux, d'être représentés par une personne parmi elle : cet individu, lettré et cultivé et qui avait lui aussi perdu sa maison, a été accepté par ses capacités à organiser les relations avec les ONG, et aussi grâce à son « introduction » par un chanteur connu dans le quartier. Mêlant ainsi caution morale et autorité intellectuelle, ce chef de camp organisa un « comité » fait de plusieurs personnes issues du camp : ceci dit, les membres de ce comité étaient fluctuants, en fonction du désinvestissement, voire du départ, des uns et des autres.

C'est ainsi que le Camp Mosaïque suivit son chef quand, en avril 2012, le camp fut expulsé. Les pressions, en effet, s'étaient accentuées sur le camp dont déjà, en 2011, plusieurs tentes avaient

⁷³ Un techo para mi país, ACF (Action contre la faim), etc.

⁷⁴ « On ne veut pas que Canaan devienne un ghetto comme ailleurs » dira un responsable, « on aide l'Etat à décongestionner la ville » : il y a une réelle conscience de l'enjeu du lieu, avec ses avantages mais aussi les dangers de son urbanisation.

⁷⁵ Ce phénomène est difficilement quantifiable et demanderait une étude approfondie. Les provinciaux ont-ils été vraiment attirés par les camps ? Des personnes riches ont-elles installé des tentes dans les camps pour bénéficier de l'aide internationale (tentes fantômes) ? Ces phénomènes semblent marginaux et, plus de deux ans après le séisme et face au retrait progressif des ONG, ne semblent concerner que les plus démunis.

été détruites par des « commandos » pendant la nuit. Des menaces de « propriétaires » du terrain se faisaient de plus en plus précises, avec des pressions violentes. Le climat interne au camp se détériorait aussi, à cause la promiscuité qui, même si l'espace s'organisait, n'aidait pas à rendre les conditions de vie moins difficiles.

En 2012, la mairie de Delmas offrit 5000 gourdes (soit 125 dollars US) pour le départ des personnes. Un groupe s'organisa donc le 22 avril pour aller à Canaan, dont le chef avait entendu parler. D'abord installés en haut d'un *morne*, là où l'espace était disponible, le camp fut détruit la nuit par un « propriétaire » des lieux : en effet, la zone « d'utilité publique » n'est pas clairement bornée sur le terrain et l'endroit choisi est à la limite de cet espace toutefois inoccupé auparavant⁷⁶. Il s'installa finalement près de la route Nationale où le camp dû coopérer avec la « commission présidentielle » qui distribue l'espace sur tout Canaan et demande 300 dollars haïtiens par famille pour l'installation (1500 gourdes, soit 35,5 dollars). Cet argent fut financé grâce à l'aide d'une organisation évangélique américaine qui connaissait le chef et le chanteur populaire (lequel avait collaboré avec elle lors de spectacles religieux).

Le chef organisa rapidement l'espace, aidé du chanteur qui a une autorité morale sur les personnes. Les déchets trop dangereux furent poussés en tas (car le camp se situe sur une ancienne décharge d'hôpitaux et son sol est parsemé de tubes sanguins, de seringues, etc), et l'espace délimité par des barbelés. Une église, qui se trouvait déjà non loin, se rapprocha du site. Un « comité » (qui n'a pas vraiment de nom) a été recréé, constitué des 12 personnes qui habitent le camp et souhaitent s'investir (il semble que n'importe qui puisse faire partie du « comité »). Dans ce comité, partagé entre hommes et femmes, chacun tente d'avoir un rôle spécifique : une personne s'occupe du projet de micro crédit (qui a du mal à se développer, car les personnes ne remboursent pas les prêts) ; un autre essaie de s'occuper de l'approvisionnement en poissons, car le camp se trouve près de la mer : pour cela, il a recruté un pêcheur et acheté un bateau, avec l'aide du comité et d'argent venu de l'organisation américaine. Le camp Mosaïque semble refléter ce que fut Canaan dans les premiers temps : la population, dans un site hostile, s'y installe et tente d'y survivre. Loin de tout et dans une grande précarité, les déplacés font cependant « communauté » dans leurs efforts quotidiens pour survivre ensemble.

On remarque que si, à Canaan III, le discours délivré par les chefs de comités exprimait un certain refus de l'aide si elle est mal faite, afin de mieux protéger la communauté et de faire soi-même le travail de régulation et de gestion de la zone ; le contexte de Mosaïque est différent : loin de tout, les représentants sont en attente de toute aide et protection possible. Cela reflète bien la diversité complexe du site, mais met également en avant que, quel que soit le cas, les personnes s'organisent entre elles et créent société et moyens de survie malgré tout, et notamment malgré les problèmes environnementaux (destruction écologique, impact des déchets, développement des maladies, tempêtes et cyclones...).

*

La genèse de Canaan se base donc sur la pression foncière intrinsèque à la capitale Haïtienne, son implosion suite au séisme de janvier 2010, et son invasion après sa déclaration « d'utilité publique ». Son développement est issu, non pas de la mise en place d'infrastructures étatiques ou d'apports d'ONG, mais de l'installation ad hoc de personnes venues chercher terre (et espoir de la posséder), abris (dans un contexte de grande densité), et stabilité (« tout est possible », et tous les espoirs sont permis). La captation ne fut donc pas celle des avantages des ONG, mais

⁷⁶ Il est difficile de savoir à qui appartiennent les terres autour du camp Mosaïque : deux « propriétaires » intimident les personnes s'installant dans la zone, sans toutefois présenter de papiers validant leurs dires. Mais le camp Mosaïque se situe tout près de la première fosse commune creusée suite au séisme de 2010 : or, les fosses furent creusées dans des propriétés « étatiques ». N'est-ce pas un signe de l'abandon total de ces terres avant que des enjeux ne viennent y attiser les réclamations foncières ?

celle du territoire, par nécessité et intérêt, avec la mise en place de systèmes de captation endogènes toutes classiques en Haïti (systèmes de redistribution du terrain, de taxations internes, etc). Le dynamisme propre à cette capacité à « s'emparer » d'une terre et à en faire un espace de vie peut être aussi visibilisé par les tactiques personnelles comme collectives d'investissement des lieux. On peut donc citer, au niveau individuel : la consolidation et la construction de maisons « en dur », la création, l'entretien, voire l'embellissement de petits jardins, etc. Et, au niveau collectif, la mise en place de structures pour « représenter » les quartiers, la formation d'associations et de comités parfois transversaux à tout Canaan, la répartition de Canaan en zones qui permettent la répartition de l'espace... Cette verticalité des niveaux de responsabilité, malgré tous ses détournements possibles et malgré les intérêts divers que leurs acteurs mettent en place, sont remarquables et similaires à une structure officielle qui fait défaut à la zone.

Pour résumer, Canaan peut donc être envisagé comme un « far west » sur lequel vinrent s'installer quelques colons qui organisèrent l'espace. L'ampleur du phénomène est insaisissable, et ce pour diverses raisons : plusieurs personnes ne possèdent pas de papiers donc « n'existent pas » ; Canaan en lui-même n'est pas toujours considéré dans son ensemble (seule la zone « d'utilité publique » est prise en compte, bien que l'occupation du sol déborde de ces limites) ; certains « habitants » répertoriés à Canaan n'y habitent pas, ou alors seule une personne est répertoriée (les autres la rejoindront quand l'abri sera viable). Toutefois, un plan d'urbanisme réalisé par la SODADE⁷⁷ en 2012 et que l'UCLBP souhaite utiliser pour aménager la zone montre l'intérêt des autorités sur Canaan. Ces plans et projets n'ont pas encore été rendus publics mais ils démontrent que la zone devient une préoccupation urbanistique. En outre, des estimations ont été effectuées fin 2011 par OIM, où environ 54 045 personnes vivaient sur une portion définie de Canaan (ne comprenant que Canaan III, IV, V, Jerusalem, et Onaville⁷⁸).

Toutes les organisations qui ont émergé à Canaan ont malgré tout créé un dynamisme fort qui structure aujourd'hui la zone, pourtant « oubliée » par l'État. Ainsi, l'informel prend efficacement le relais du formel. Cet espace auparavant désertique et marginal n'est-il pas devenu, en deux ans, un lieu d'attrait, d'opportunités ? Les déplacés n'ont-ils pas repeuplé le désert notamment en plantant des arbres pour accompagner leur installation ? Canaan fonctionne aujourd'hui comme une entité à part entière, et même si la vie s'y « bricole » au jour le jour (comme partout en Haïti), et si des difficultés et des incertitudes propres à l'espace se font ressentir (décision du gouvernement sur l'avenir de Canaan floue, en particulier) ; il n'en demeure pas moins que Canaan est, de fait, un nouveau quartier de Port-au-Prince. Ainsi, bien que le « bien commun n'existe pas » en Haïti, les appropriations de la terre, le peuplement et l'organisation des déplacés de Canaan représentent une action collective. D'ailleurs, « les invasions de terres à Canaan reflètent un esprit d'initiative et devraient être considérées comme un moyen de réduire la pression démographique sur le centre urbain congestionné et une opportunité pour la création progressive de micro-entreprises (fabrication de blocs de béton, réparations de voitures, tailleurs, services de blanchisserie, etc.) [...] On est impressionné par l'ampleur et la nature des actions menées à l'échelle communautaire »⁷⁹.

⁷⁷ Société d'aménagement et de développement.

⁷⁸ Ces estimations ont été effectuées le 23 août 2012 sur une zone définie en fonction du décret de Préval. Le recensement décompte : 36010 personnes à « Canaan » pour 7203 foyers (les secteurs ne sont pas considérés individuellement), 14605 personnes à Jerusalem pour 2921 foyers, 3430 personnes à Onaville pour 1004 foyers. En outre, les deux Corail sont comptabilisés (certainement avec plus de précision, car les personnes y sont « fixées » par la structure du camp formel : soit 5035 personnes pour 1187 foyers à Corail Cesselesse (secteur 4) et 3974 personnes pour 927 foyers à Corail secteur 3. OIM : chiffres de août 2012 fournis grâce à la « matrice de suivi du déplacement interne » (DTM). Il s'agit d'un outil de surveillance utilisé par le « cluster E-shelter et CCTM » pour la gestion des camps et la coordination des camps.

⁷⁹ Ian Davis, Quelle vision de l'avenir pour l'hébergement en abris et le logement en Haïti ? Brèves observations sur l'état d'avancement de la reconstruction en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Document de synthèse, ONU-Habitat, novembre 2011, p6.

Annexe n°2 : Sol, sabotay, konbit et escouade : l'échange économique comme base de solidarité

Le *sol* est un système traditionnel, similaire aux « tontines » africaines⁸⁰, qui autorise l'accès à la fois à l'épargne et au crédit, dans un réseau de solidarité où tout le monde est engagé : ce qui permet de limiter les risques de monopolisation économique.

Ce système regroupe un certain nombre d'individus, qui souvent sont concernés par les mêmes problèmes, ce qui leur permet de se retrouver et de s'accorder sur les sommes données pour la circulation d'argent, la temporalité, l'ordre des intervenants, etc. Ce sont essentiellement des petits commerçants. Une fois par semaine (ou par quinzaine, voire mensuellement), chacun dépose une somme d'argent identique auprès d'un membre du *sol* : ainsi cette personne, qui change chaque semaine au profit d'un autre membre de l'association (on dit qu'on lui donne « la main »), reçoit à la fin de la semaine une somme importante d'argent, qui lui permet d'investir si besoin. En tournant, le crédit collectif du départ devient de l'épargne, et le prêt personnalisé s'effectue à taux nul. Ce système permet donc l'accès à des sommes relativement importantes, sur un mode informel, permettant de court-circuiter les demandes d'épargne auprès des banques dont les critères d'attribution sont trop compliqués et exigeants.

Ces circuits financiers sont autonomes et totalement informels, et ce genre d'association repose donc sur la confiance et le partage des risques, même si un « comptable » s'assure que chacun remette à temps l'argent attendu, et qu'aucun vol n'est effectué. Le *sol* s'inscrit donc dans une dynamique où tout le monde contrôle tout le monde pour pouvoir suivre son propre investissement, ce qui force à une certaine cohésion. Cela demande un certain investissement moral et un sens de la solidarité, même si chaque membre s'engage dans un circuit de *sol* pour pouvoir avoir une « soupape de sécurité » en cas de coup dur, et éventuellement pour un projet d'investissement précis (par exemple, acheter une glacière pour proposer des boissons fraîches). Ainsi, l'individu peut disposer de « maman l'argent » qui lui permet de débiter une activité, sans être contraint par un crédit. Aujourd'hui, s'utilise fréquemment au mois de septembre, pour contribuer aux frais de scolarisation des enfants.

Le « sabotay » (ou sabotage) fonctionne de la même manière que le *sol*, mais l'association se passe sur un temps très court : celui d'une journée de travail. Le « sabotay », qui q un intérêt de 10% , met en avant l'extrême précarité économique des familles haïtiennes.

« Le *konbit* » est une association temporaire, essentiellement journalière, entre plusieurs travailleurs en milieu rural. Organisé par un voisin, ce système réunit toutes les forces vives locales pour aider à une opération essentiellement agricole, en échange de boissons, de nourriture, et d'animation. Ce système a un double avantage : d'une part, il permet que le travail soit effectué dans un temps restreint, ce qui est important en milieu rural (par exemple lors des moissons). D'autre part, il permet à celui à qui bénéficie le *konbit* de monter son importance et son prestige, car il dépense beaucoup d'argent pour recevoir ses hôtes.

Contrairement au *konbit*, qui est ponctuel, l'*escouade* est un système d'entraide rural où il y a une rotation du travail entre les membres : les personnes se relaient et tournent chaque jour sur un nouveau site, en particulier au moment des récoltes, afin de relever le défi imposé par le climat. Il y a donc une vraie continuité d'activité et ce système démontre un système de solidarité : la notion de prestige de celui qui « reçoit » l'*escouade* est moins grande que pour le *konbit*, et le danger économique est minimisé.

⁸⁰ On parle alors de « tontine rotative » car l'argent circule entre les personnes ; ou « soussou » en Martinique, « lotri » en Guadeloupe.

Annexe n°3 : Personnes rencontrées lors de l'enquête de terrain

Date et Lieu	Nom	Qualité
21.8.2012 et tout au long du séjour Canaan III	Jean Rodrigue	Coordinateur général du CDCSC, Président du comité (association) du championnat de football.
21.8.2012 Canaan III	Zamor Ambroise	Frère de Jean Rodrigue ; chef de la sécurité de Canaan III ; pasteur et propriétaire d'une salle de fête.
21.8.2012 Canaan III	Garfield Pierre Garry	Membre de HAP, porte-parole de OSE-Assez.
21.8.2012 et tout au long du séjour Camp Cité Mosaïque	William Louissaint	Chef du comité du Camp Mosaïque
22.8.2012 Delmas	Sandra Jean-Gilles	Coordonnatrice de l'initiative pour les adolescentes en Haïti, Banque Mondiale
22.8.2012 Oxfam Quebec	Tony Joseph	Responsable de plaidoyer et recherche
24.8.2012 URD	Annalisa Lombardo	Consultant indépendant à Oxfam GB
29.8.2012	Vincent Grammont	Conseiller en Mobilisation Sociale, ONU Habitat
29.8.2012 Solidarités International	Geraldly Nogar	Responsable terrain renforcement des capacités, Solidarités International
29.8.2012 Solidarités International	Eléonore Labattut	Architecte consultant pour Solidarités International
29.8.2012 UCLBP	Odnell David	Ingénieur Architecte UCLBP
30.8.2012 Banque Mondiale	Ali Alwahti	Projet national de développement communautaire participatif en milieu urbain (PRODEPUR), Banque Mondiale
31.8.2012 Mairie Croix-des-Bouquets	Carl Thélémaque	Maire principal de Croix-des-Bouquets
4.9.2012 URD	Hudson Michel	Action Aid
5.9.2012 CCGBB Brisout-Bobin	Orival Aurilus	Co-responsable du CCGBB
6.9.2012 URD	Lucie Cauet	Urbaniste, Projet Martissant, Fokal
7.9.2012 Ti Cajou		Animateurs et responsables du service psycho-

		social de l'ancien dispensaire de MdM, aujourd'hui dispensaire du Ministère de la santé haïtien.
7.9.2012	Laennec Hurbon	Sociologue spécialiste des religions
10.9.2012 Pétionville	Paul Émile Simon	Architecte urbaniste
11.9.2012 Corail	Clotaire Louis	Responsable comité de Corail
17.9.2012 Pétionville	Glenn Smucker	Anthropologue consultant
21, 23, 28, 30 août, 4, 6, 11, 13, 18, 20 septembre, Canaan III	Plusieurs habitants de Canaan III	
21, 23, 28, 30 août, 4, 6, 11, 13, 18, 20 septembre, Mosaïque (Canaan)	Plusieurs habitants de Mosaïque	
7.9.2012 Ti Cajou (Carrefour)	Plusieurs habitants de Ti Cajou	

Personnes présentes à l'atelier du 14 septembre 2012

William Louissaint, Chef du comité du Camp Mosaïque

Jean Rodrigue, Coordinateur général du CDCSC, Président du comité (association) du championnat de football.

Giovanna Salome , Doctorante CERI

Nolex Fontil, Chargé de programme, Echo

Caroline Broudic, Coordinatrice de l'observatoire d'Haïti, Groupe URD

Blanche Renaudin, Chargée de recherche environnement, Groupe URD

Vincent Grammont, Conseiller en Mobilisation Sociale, ONU Habitat

Annexe n°4 : Confiance dans les rapports sociaux et dans les institutions

Tableau 6
Confiance dans les rapports sociaux et dans les institutions

Rapports sociaux et institutions	Modalités	Pourcentages
Confiance aux gens	Beaucoup	28.1% (1670)
	Un peu	41.6
	Pas du tout	30.3
Confiance entre gens du quartier	Beaucoup	11.1 % (1575)
	Un peu	51.5
	Pas du tout	37.4
Confiance dans la société	Beaucoup	16.6% (1528)
	Un peu	36.1
	Pas du tout	47.3
Confiance dans l'État	Beaucoup	27.2% (1609)
	Un peu	23.2
	Pas du tout	49.6
Confiance dans les ONG	Beaucoup	12.8% (1606)
	Un peu	26.7
	Pas du tout	60.5
Confiance dans la MINUSTAH	Beaucoup	11.9% (1615)
	Un peu	23.5
	Pas du tout	64.6
Confiance dans l'Église	Beaucoup	68.4% (1632)
	Un peu	15.9
	Pas du tout	15.6

Source : Charlier Doucet Rachelle, Gilles Alain, Regards sur la violence : Résultats d'enquête, 2012, p19

Annexe n°5 : Bibliographie

- ANALP / Groupe URD, La participation des populations affectées par les crises dans l'action humanitaire, Manuel du praticien, 2003
- Anglade, Georges, Atlas critique d'Haïti, Montréal : ERCE, 1982
- Anglade, Georges, Espace et liberté en Haïti, Montréal : ERCE, 1982
- Anglade, Georges, Éloge de la pauvreté, Montréal : ERCE Études et recherches critiques d'espace, 1983
- Anglade, Georges, L'espace haïtien, Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1974
- Anglade, Georges, L'espace haïtien, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1974
- Barthélémy, Gérard, L'univers rural haïtien, le pays en dehors, L'Harmattan, 1991
- Constitution de la République d'Haïti, 29 mars 1987, Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps, 1991
- Delva, Pierre Eudras, L'État Haïtien et la répression des actes de violence populaire contre les biens privés immobiliers, Université Publique du Sud Aux Cayes : UPSAC, 2005
- Gayraud, Jean-François, Le monde des mafias : géopolitique du crime organisé, Paris : Odile Jacob, 2005
- Hannah Arendt, Condition de l'homme moderne, Paris : Calmann-Lévy, 1983
- Hurbon Laennec, Hector Michel, Genèse de l'État haïtien (1804, 1859), Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2009
- Johanne Trambly, Mères pouvoir et santé en Haïti, Karthala, 1995
- Jonas Laurince, Des villages urbains qui dérangent, Haïti Press Network, juillet 2010
- Labelle, Micheline, Idéologie de couleur et classes sociales, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1987
- Moral, Paul, Le paysan haïtien. Études sur la vie rurale en Haïti, Port-au-Prince : Les Éditions Fardin, 2002
- OCHA, Bulletin humanitaire, numéro 22, septembre 2012
- Oriol, Michèle ; Guerrier, Pierre-André ; Saint-Lot, Danielle, Les collectivités territoriales entre 1991 et 1993, L'Imprimeur II, Port-au-Prince : PIREC, 1994
- Poupard, Robert ; Ouellet, Jean-Paul ; Simard, Jean-Jacques, La création d'une culture organisationnelle : le cas des C.L.S.C, Montréal, F.C.L.S.C.Q. et Centre de recherche en gestion de l'Université du Québec à Montréal, 1986

- Price-Mars Jean, Ainsi parla l'oncle. Essais d'ethnographie, New York : Parapsychology Foundation, 1928
- URD, Manuel de participation à l'usage des acteurs de l'humanitaire, 2009

Rapports :

- Charlier Doucet, Rachele ; Gilles, Alain, Regards sur la violence : Résultats d'enquête, 2012
- Davis, Ian, Quelle vision de l'avenir pour l'hébergement en abris et le logement en Haïti ? Brèves observations sur l'état d'avancement de la reconstruction en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Document de synthèse, ONU-Habitat, novembre 2011
- Simon Deprez, Eléonore Labattut, La reconstruction de Port au Prince, Solidarités International, 2011.
- Grammont, Vincent, Rapport d'enquête sur la zone de la Ravine Pintade, Port-au-Prince, Haïti, 1988 : étude qualitative et quantitative qui montre complexité des milieux précaires.
- Sanon, Nixon, Diagnostic des potentialités et vulnérabilités du milieu naturel à la commune de Gressier face à la pression démographique liée à la périurbanisation de Port-au-Prince (Haïti) comme base d'une planification du développement de son habitat, mémoire de Diplôme d'Études Approfondies de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), 2006
- Solidarités international, L'approche communautaire en milieu urbain, capitalisation de l'expérience de Solidarités International à Port-au-Prince, document interne, avril 2012
- UNHCR, L'approche communautaire dans les opérations de l'UNHCR, 2008

Articles :

- Crolet, Marie, L'approche communautaire : un moment pour réfléchir sur l'orientation du service social, *in* Service social, vol. 35, n° 3, 1986
- Dorner Dominique, La Décentralisation en Haïti, Bulletin de l'APAD 15, 1998
- Gratia, Vers l'adoption d'une loi fondamentale en matière de décentralisation, *in* Le Nouvelliste, édition du jeudi 19 septembre 1996, Port-au-Prince
- Jean Rénol, Elie, La participation menacée, *in* Haïti en Marche, V (6), Miami New-York Boston Montréal Port-au-Prince, 1991
- Prophète, Jean M. , Les habitations rurales dans l'optique de la décentralisation et de l'aménagement spatial, *Cybergeo : European Journal of Geography [Online], Space, Society, Territory*, article 113, 1999
- Richener Noël, Renforcement des communautés dans la gestion environnementale des quartiers à Bristout-Bobin : la problématique du statut légal dans la gestion territoriale urbaine, *in* Lettre de l'Observatoire d'Haïti – URD, octobre 2012.

- Trenton Daniel, L'islam fait de nouveaux adeptes en Haïti depuis le séisme, AP, 10 octobre 2012.

Sites Internet :

- Professionnels du développement solidaire (GRET) : <http://www.gret.org/les-pays/representations/haiti/>
- Institut Haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) : <http://www.ihsi.ht/>
- Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) : <http://minustah.org/>
- Observatoire national de la violence et de la criminalité (ONAVC) : <http://www.onavc.ueh.edu.ht/>
- Observatoire Haïti du Groupe URD : <http://www.urd.org/haiti>

Les activités de l'Observatoire Haïti sont soutenues par :

La Commission européenne (ECHO)

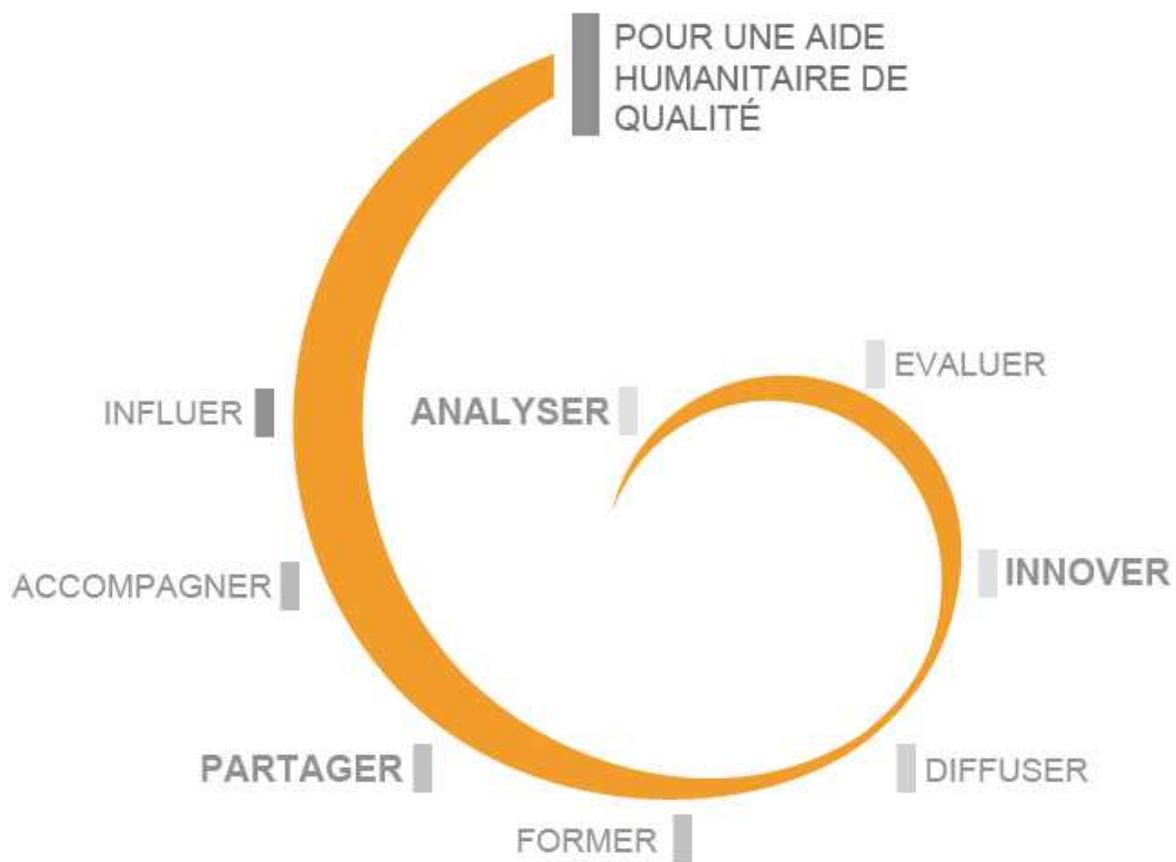


DFID, *Department for International Development*



Irish Aid, *Department of foreign Affairs*







Groupe URD

20 rue Casséus - Pacot
Port-au-Prince
Haïti

+ (509) 3170-7570
+ 33 (0)4.75.28.29.35
cbroudic@urd.org
urd@urd.org

www.urd.org/haiti



urgence
réhabilitation
développement